

PERSPECTIVES

Mon pays, c'est une frontière

...sous toutes réserves

Jean Dion

Certains seront tentés d'en rire, d'autres d'en pleurer. Chaque jour que le bon Dieu amène sur la colline parlementaire fédérale depuis un mois marque un nouvel épisode du grand feuilleton canadien de la contrebande, relance l'interminable débat des juridictions et met en lumière toute la difficulté qu'il y a, quoi qu'on en dise, à gérer le Canada géographiquement. Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est une frontière.

Ou plutôt devrions-nous dire un problème de frontières. On connaît déjà celle de plusieurs milliers de kilomètres qui nous sépare des États-Unis, souvent considérée comme la moins sévère au monde. Or voici qu'on doit y ajouter les autres, celle qui fait le malheur de l'Ontario dans le dossier des taxes sur le tabac, celles qui ont été qualifiées de «véritables passeroies» par le Bloc québécois et celles dont on apprend maintenant que les gardiens ne seraient pas au-dessus de tout soupçon.

Mais surtout, surtout, il faut maintenant compter avec la frontière indicible, qui existe et n'existe pas, qui renvoie constamment l'État à sa propre définition, qui clame qu'elle tiendra contre vents et marées et y arrive parce qu'on n'ose y semer que la brise de peur de récolter la tempête. La frontière des réserves.

On peut attribuer le fait que le débat entourant le problème de contrebande en soit devenu un de «souveraineté» autochtone à une conscience aiguë de la réalité ou à un dérapage insidieux, peu importe. Le problème reste entier, et sa solution à la satisfaction de tous hautement improbable ainsi qu'en témoigne une opinion publique écartelée quant aux moyens d'y parvenir. Il suffit d'écouter les tribunes téléphoniques pour se convaincre de ce que les seuls remèdes simples sont des remèdes simplistes.

En attendant, à Ottawa, on discute, on s'interpelle, on parle. Les cyniques diront que c'est normal, puisqu'il n'y a personne là-bas qui soit enclin à, ou capable de, faire autre chose que d'en parler.

Mais pour qui s'intéresse plus à la trame et aux péripéties qu'au dénouement, tous les ingrédients d'une histoire passionnante sont réunis. Certes, comme dans un bon soap, l'action est plutôt lente, mais l'avantage en est qu'on peut rater quelques épisodes et revenir sans avoir l'impression d'être dépaycé. Un coup d'œil au journal des débats des Communes permet de voir par exemple que, le temps d'un cycle lunaire, les questions du Bloc québécois sont restées à peu de choses près les mêmes — et il se plaint que le gouvernement ne lui répond pas —, pendant que les réponses du gouvernement sont restées à peu de choses près les mêmes — et il se plaint que le Bloc revient toujours sur le même sujet.

Et pourtant, la question autochtone a été complètement évacuée de la dernière campagne électorale

par Ron Irwin qui trouve que l'autre parle beaucoup, les lamentations de Bob Rae, les hésitations de la GRC, le Reform Party qui saute dans le train trois semaines en retard, le va-et-vient du crime organisé et la corruption de douaniers, repaire leurs lecteurs et auditeurs de cette tragi-comédie aussi emberlificotée, mais combien plus divertissante, qu'un débat constitutionnel.

Et comme si ce n'était pas suffisant, voici qu'en pleine trêve (?) olympique, on nous annonce, en direct de Kahnawake, que les «séparatistes» québécois et mohawks sont engagés dans un sprint pour déterminer qui arrivera le premier à la souveraineté!

On serait porté à en rire, de tout ça, si, en définitive, ces incessants rebondissements n'étaient pas le reflet d'un problème d'une complexité qui confond tout le monde, à commencer par ceux-là mêmes qui détiennent le pouvoir. Un problème de pauvreté, de criminalité, de méfiance et de susceptibilité, où chacun semble ramer à contre-sens et qui, on l'a vu avec l'affaire des cigarettes, finit par n'épargner personne.

Il est intéressant à cet égard de constater que, au même titre que l'immigration et l'environnement — les questions fondamentales qui se posent au Canada du XXI^e siècle —, la «problématique» autochtone ait été à peu près complètement évacuée de la dernière campagne électorale. Les libéraux y ont bien promis une accélération des pourparlers devant mener à l'exercice du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, mais ils doivent constater aujourd'hui, pris dans le piège du «respect des lois partout au pays», que la perspective est large, tellement plus large.

Cette perspective transcende les frontières, réelles ou inventées, reconnues ou pas, ces frontières essentielles au maintien de bonnes relations avec son voisin mais qui sont aussi, sachons l'admettre, à l'image de notre propre honte et de nos propres peurs.

LE MONDE

Jirinovski contesté par ses troupes

PAGE A 6

L'ÉCONOMIE

Un import-export record pour le Canada

PAGE B 5

POLITIQUE

Le ministère de la Défense va écopier

PAGE A 5



Les Serbes retirent leurs canons

Mais l'OTAN maintient son ultimatum jusqu'à dimanche

D'APRÈS AFP ET REUTERS

À trois jours de l'expiration de l'ultimatum de l'OTAN, les Serbes de Bosnie ont surpris la communauté internationale en acceptant de retirer leurs armes lourdes de la région de Sarajevo, en réponse à une demande de la Russie, qui s'est dite prête à envoyer ses Casques bleus dans la capitale bosniaque assiégée depuis près de deux ans.

C'est à l'issue d'une rencontre avec l'émissaire spécial de Boris Eltsine, dans son fief de Pale, près de Sarajevo, que le leader des Serbes bosniaques, Radovan Karadzic, a confirmé que ceux-ci consentaient à retirer leurs armes lourdes.

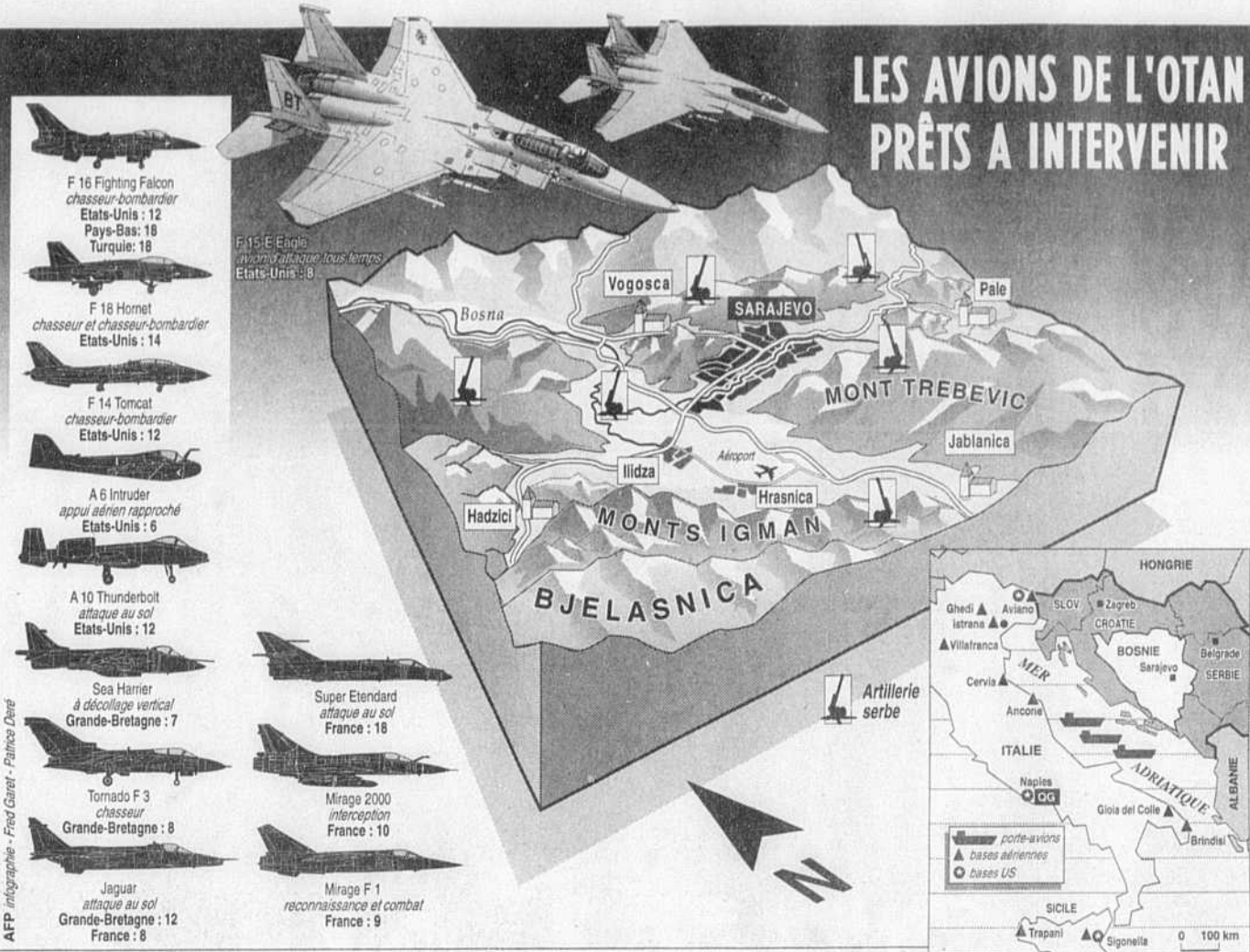
«La direction des Serbes a accepté avec reconnaissance cette initiative russe. On peut dire que toute frappe aérienne sur les positions des Serbes bosniaques est exclue parce qu'il n'y aura plus de cibles pour de telles frappes», a indiqué Vitali Tchourkine, l'émissaire russe, après cette rencontre.

La Maison-Blanche a aussitôt qualifié de «bonne nouvelle» l'annonce du retrait et s'est félicité du rôle joué par la Russie à cet égard.

«Si les Serbes se conforment (à l'ultimatum de l'OTAN), ce serait une bonne nouvelle», a déclaré la porte-parole de la Maison-Blanche, Dee Dee Myers, lorsque lui a été transmise, en plein milieu d'un point de presse, l'information en provenance de Sarajevo.

Quelques minutes plus tôt, Mme Myers avait estimé que l'annonce par la

VOIR PAGE A 12: SERBES



La famille selon la CECM

L'organisme diffusera la Charte des droits de la famille émise par le Vatican

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

À l'occasion de l'Année internationale de la famille, la CECM entend diffuser auprès de tous les comités d'école la «Charte des droits de la famille», émise par le Saint-Siège. Une charte qui proscrit spécifiquement la contraception et l'avortement, qui se dit d'avis que la mère de famille doit demeurer à la maison, et qui suggère que les pouvoirs publics devraient mieux soutenir les couples mariés que les conjoints de fait.

Le Conseil des commissaires de la CECM a adopté en fin de soirée mercredi une résolution à cet effet.

Le Conseil devait d'abord adopter une proposition soumise par deux commissaires du Regroupement scolaire confessionnel portant sur l'Année de la famille.

Cette proposition, qui semblait recueillir l'assentiment de tous, émettait des suggestions pour souligner l'événement: décréter une journée de la famille à la CECM dans la semaine du 8 mai prochain; inviter les directions d'école à prévoir, lors de cette journée, différents moyens

pour favoriser les liens entre l'école, les parents et les enfants; encourager les directions d'école à associer les parents à leur œuvre d'éducation, etc.

Mais au moment de la discussion, une autre commissaire du Regroupement scolaire confessionnel, Lynn Faust, a présenté un amendement à l'effet de «faire connaître à tous les comités d'école la Charte des droits de la famille du Saint-Siège».

La proposition a donc été votée avec l'amendement, ce qui a suscité la colère des commissaires de l'opposition, qui se sont alors objectés à l'ensemble de la proposition, à cause de cet amendement.

La Charte des droits de la famille a été publiée au début des années 80 par le Saint-Siège, et elle veut «réfléter la pensée de l'Église en la matière». Jean-Paul II voulait alors donner suite à un vœu du Synode en engageant le Saint-Siège à préparer une telle Charte.

La Charte contient une douzaine d'articles. L'article 1 précise le droit de fonder une famille chez tout homme

VOIR PAGE A 12: CECM

La banane verte... est jaune

Les James Bond du régime ont mis au point la Goldfinger: la super-banane!

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le Biodôme a dévoilé hier l'arme secrète du James Bond des plantations latino-américaines et africaines, la banane verte qui est jaune, dont la mise au point a d'ailleurs fait l'objet d'un financement canadien, un véritable Bananagate dont la presse environnementale s'est régalée hier.

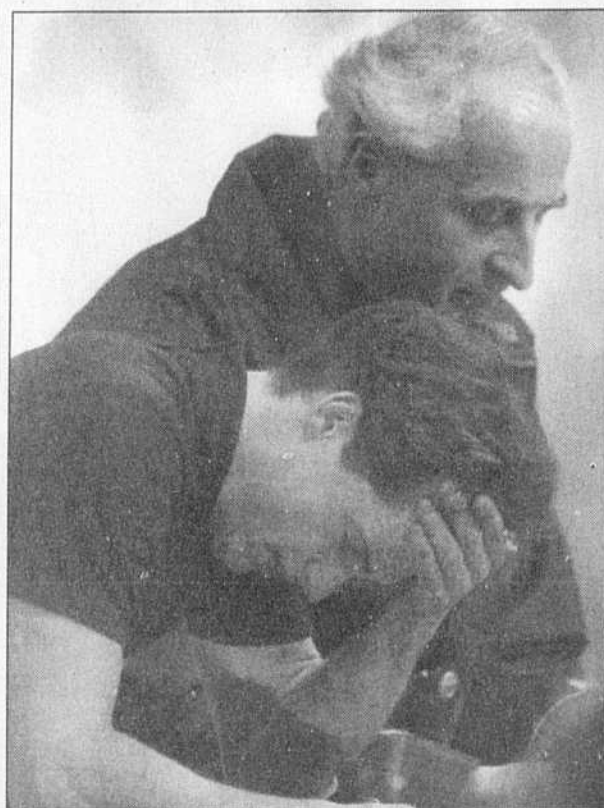
Le James Bond de l'histoire, c'est M. Phillip Rowe, de la Fundación Hondureña de Investigación Agrícola (FHIA), de La Lima, au Honduras. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'un service de renseignement sur les pratiques agricoles des pays, qui imprègnent de pesticides autant les bananiers que leurs travailleurs pour mieux défendre les précieux fruits contre la maladie de Panama. Il s'agit plutôt d'un institut de recherche scientifique.

M. Rowe et son collègue Franklin Rosales ont mis au point la Goldfinger, qui n'est pas un remake latino-américain du film bien connu mais une primeur scienti-

VOIR PAGE A 12: BANANE

La nouvelle variété de banane résistante aux champignons et insectes destructeurs.

LILLEHAMMER



Kurt Browning à la suite de sa contre-performance d'hier.

Browning douzième

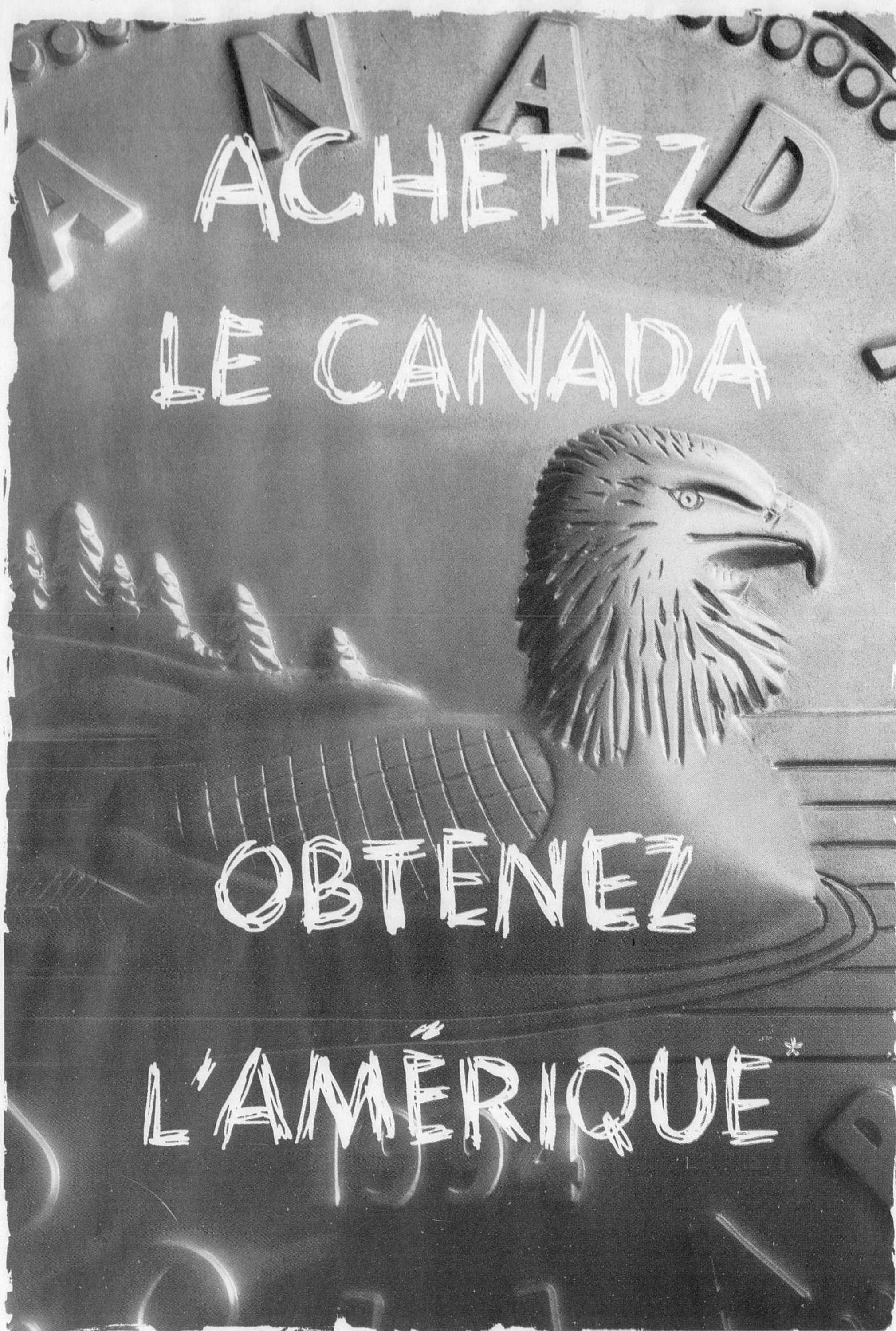
Une passion des pouvoirs s'exerce en patinage artistique masculin, à la suite du programme technique tenu hier aux Jeux de Lillehammer. On attendait les Browning, Boitano et Petrenko, vénérables fines lames d'affiche ces dernières années, mais tous victimes de maladroresses. Le cas du Canadien donne dans le pathétique; Browning se retrouve au 12^e rang. Ce sont plutôt le Russe Urmanov, le Canadien Stojko et le Français Candeloro qui occupent les positions enviables à l'aube du programme libre, demain. Le Canada a également commis un impair en fin de match de hockey, permettant en désavantage numérique le but égalisateur des Américains: 3-3. La patinoire de Hamar a d'autre part été le théâtre d'un premier face à face... glacial, entre les Américaines Nancy Kerrigan et Tonya Harding, toutes deux invitées pour un premier entraînement. La seconde a de nouveau attiré les regards mais surtout en raison de nombreuses chutes. Par ailleurs, autre jour de gloire pour la Russe Lioubov Egorova, gagnante d'une huitième distinction olympique (dont cinq d'or) en deux ans, cette fois au 10 km de poursuite en ski de fond. Au super-géant masculin, l'Allemand Markus Wasmeier a gâché l'anniversaire de l'Américain Tommy Moe, sacré d'or à la descente cinq jours plus tôt, par huit centèmes de secondes, méritant du coup un deuxième grand titre en carrière. À noter finalement la victoire surprise de la Russe Bazhanova au 3000 mètres de patinage de vitesse et du nouveau sacré du Norvégien Bjorn Dahlie au 10 km masculin de ski de fond.

INDEX

Les Actualités...A4	Idées...A11
Agenda culturelB10	Le Monde...A6
Annouces classéesA8	Montréal...A3
Avis publics...B6	Mots croisés...B3
Culture...B9	Politique...A5
Économie...B5	Les Sports...A8
Éditorial...A10	À Voir...B12



Météo
Ciel variable
Max. +4
Détails en B6



Bell vous offre maintenant les marchés du Canada et des États-Unis en un seul service: le nouveau service *Avantage 800*^{MC} Bell. Il simplifie votre gestion et permet de meilleures économies sur le

LE SERVICE
AVANTAGE 800 BELL

volume de vos appels 800. Et ce, pour beaucoup moins cher que vous ne le pensez: 42 % de moins qu'en 1992. Multipliez vos occasions d'affaires. Appelez nos conseillers au 1 800 363-BELL.

AVANTAGE^{MC} Bell

*Canada - États-Unis. Un minimum de 150 \$ d'appels 800 vous est facturé.

LE DEVOIR MONTREAL

EN BREF

FAUBOURG QUÉBEC: L'UNESCO S'EN MÊLE

(Le Devoir) — Le dossier Faubourg Québec, fort contesté par le Regroupement Porte-Québec, rebondit encore une fois alors que l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) y met son grain de sel.

Dans une lettre datée du 3 février dernier, le directeur de la division du patrimoine culturel à l'UNESCO, Mounir Bouchenaki, suggère aux «autorités concernées», sans préciser qui, de prendre «un délai de réflexion», précisant même que l'UNESCO pourrait envoyer un spécialiste sur place «pour voir les possibilités d'apporter une modification au projet».

Rejoint hier, le promoteur du projet d'habitation Faubourg Québec, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), n'était pas au courant de la démarche de l'UNESCO et n'entend pas se plier à la demande. «On a déjà fait le tour de la question. C'est sûr qu'il y a une différence entre les opposants au projet et nous quant à l'évaluation des vestiges et en leur mise en valeur éventuelle. Mais nous avons l'appui de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture», a indiqué Pierre Desjardins, directeur de Faubourg Québec.

ALLIANCE 94: UNE ALTERNATIVE

(Le Devoir) — Pour développer une alternative aux discours traditionnels des politiciens, des conseillers municipaux indépendants, le Parti Montréal Écologique ainsi que des citoyens et des universitaires viennent de mettre sur pied un mouvement *ad hoc*, l'Alliance 94. Ce regroupement qui dit s'inquiéter «de l'avenir de Montréal alors que les débats semblent dominés par les renégats du Parti civique ou les démissionnaires du RCM», organise, jeudi prochain, un forum sur le thème Vers une organisation progressiste à l'hôtel de ville.

VERS LA MAIRIE

(Le Devoir) — Le conseiller municipal Michel Benoit a entrepris de sonder les intentions de vote des résidents de son district Saint-Sulpice pour les élections du 6 novembre prochain. Selon les résultats partiels (150 réponses sur 2000 exemplaires distribués du sondage non scientifique) qu'il aurait obtenus, le maire Jean Doré ne récolterait que 10% des voix, alors que Claude Beauchamp dominerait avec 45%, suivi de Pierre Bourque avec 30%. Jérôme Choquette et Clément Bluteau se partageraient le reste. M. Benoit, qui siège actuellement au conseil municipal en tant qu'indépendant — après avoir représenté le RCM puis le Parti civique —, réfléchit sur le choix de la bannière sous laquelle il se représentera.

UN NOUVEAU PARTI À LONGUEUIL

(Le Devoir) — Pour faire échec aux forces politiques en présence, Gisèle Hamelin lance, avec l'appui de citoyens, une nouvelle formation sur la scène de la Ville de Longueuil, le Parti Longueuillois. Mme Hamelin, qui avait tenté en 1990 d'accéder à la mairie, sera de nouveau candidate aux élections de novembre prochain. Selon elle, les citoyens méritent un renouveau politique réel basé sur l'intégrité et la transparence. Il lui reste un peu plus de huit mois pour le prouver.

POURSUITE CONTRE L'ÉMISSION ENJEUX

(PC) — Une poursuite de 1,45 million\$ a été intentée, hier, à l'encontre de la société Radio-Canada et de deux de ses journalistes relativement à l'émission de télévision *Enjeux* du 12 février dernier portant sur l'industrie des courses de chevaux au Québec. Le Jockey Club du Québec Inc., la Société des propriétaires et éleveurs de chevaux standardbred du Québec (SPECSQ) ainsi que l'ex-maire de Laval Lucien Paiement estiment que les recherches-journalistes Françoise Stanton et André Lavoie ont fait preuve de témérité, de négligence, d'impertinence et d'incurie. M. Paiement, qui fut maire de Laval de 1965 à 1981, s'occupe maintenant de l'industrie des courses de chevaux alors que la Jockey Club et le SPECSQ sont des organismes sans but lucratif mis sur pied pour relancer l'industrie des courses de chevaux au Québec, en perte de vitesse. Les trois demandeurs considèrent que l'émission intitulée *Dopage, collusion et favoritisme* ne fut qu'une « juxtaposition d'événements isolés, de demi-vérités et de faussetés aberrantes qui laissent croire que les courses de chevaux au Québec sont le fief de gens peu scrupuleux, malhonnêtes, accapareurs, spéculateurs fonciers et relés au monde interlope », peut-on lire dans le texte de la poursuite.

La mort du caporal Lemay

Les policiers récidivent

Ils réclament à nouveau la suspension de l'enquête du coroner

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Vingt-quatre heures après le refus de la Cour supérieure de suspendre temporairement l'enquête du coroner Gilbert, l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ) est revenue à la charge, hier, en déposant une requête encore plus ambitieuse.

A nouveau, l'APPQ demande la suspension de l'enquête jusqu'à ce que la cour ait tranché au fond la nouvelle requête visant à forcer ce dernier à contraindre s'il le faut les témoins mohawks à répondre à toutes les questions et, en plus, réclame que soient cassées certaines décisions rendues par le coroner.

Ce débat qui s'amorcera jeudi prochain en Cour supérieure n'empêchera cependant pas la reprise des travaux de l'enquête prévue pour mardi, a indiqué hier l'assistant du coroner, Me Richard Masson.

Pour des raisons diverses, l'enquête amorcée il y a un an et un mois et qui a accumulé 102 jours de travaux pour des coûts d'environ 1,5 million\$ est paralysée de

puis vendredi dernier. L'APPQ tient mordicus à poser des questions aux témoins mohawks lui permettant d'identifier les personnes qui se trouvaient dans la pinède le 11 juillet 1990, avant, pendant et après la fusillade qui a coûté la vie du caporal Marcel Lemay, de la Sûreté du Québec (SQ).

Le syndicat des policiers syndiqués de la SQ veut s'assurer «que tous les témoins ayant pu jouer un rôle dans la mort violente du caporal Marcel Lemay soient assignés, interrogés et contraints de répondre avant la fin de l'enquête publique du coroner Gilbert».

Le syndicat réclame que la Cour supérieure enjoigne le coroner Gilbert à permettre au procureur de l'APPQ de poser toute question «sur l'identification des personnes présentes dans la pinède le 11 juillet 1990, leur rôle, leur autorité, leurs actions, leur équipement, leur armement et l'utilisation des armes».

L'APPQ exige finalement que le coroner assigne à nouveau les témoins qui ont comparu devant lui depuis sa décision du 8 février dernier, date à laquelle il a refusé de suspendre temporairement son enquête.

Chaud l'hiver



PHOTO JACQUES NADEAU

L'HIVER commence à sentir le printemps. Hier, au centre-ville de Montréal le mercure a approché le point de congélation: il a fait -1. Des citoyens, comme Jeff Bertram ou le jeune Jocelyn Tremblay, en ont profité pour s'adonner au ski sur le mont Royal. Aujourd'hui, Environnement Canada prévoit des maxima pour la région variant de 2 à 4 degrés. Samedi, le mercure devrait atteindre 6 degrés!

Montréal déguisé en Pittsburgh pour le tournage d'une télésérie américaine

Pour le milieu culturel, la nouvelle tombe à point

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Montréal se déguisera en Pittsburgh pour le tournage en anglais d'une importante télésérie policière destinée d'abord au marché américain.

La maison de production Télésène, que préside Robin Spry, entreprendra d'ici peu le tournage de 22 épisodes de la série *Sirens*, mettant en vedette trois jeunes femmes policières.

«Nous avons osé, a déclaré M. Spry hier. Nous avons acheté les droits d'une télésérie américaine». Pour l'industrie culturelle, la nouvelle arrive à point, dans un milieu déprimé, qui a assisté, impuissant, au déclin de l'activité cinématographique, au profit de Toronto et Vancouver. Les retombées du projet sont évaluées à 25 millions\$. Sur-tout, près de 300 emplois seront créés.

«Nous envoyons des ondes positives à Hollywood», a souligné le maire de Montréal, M. Jean Doré, hier, au cours d'une conférence de presse à laquelle participaient également, outre M. Spry et son vice-président, M. Paul Painter, la ministre de la Culture et des Communications, Mme Liza Frulla, la présidente de l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec, Mme Louise Baillargeon, le président du Syndicat des techniciens du cinéma et de la vidéo du Québec, M. Patrice Houx, et la présidente d'ACTRA, Mme Jeannie Walker.

«Montréal était devenu un endroit pas tellement agréable pour

tourner, nous espérons avoir renversé la vapeur», a ajouté M. Doré, pendant que tous les gens du métier se réjouissaient.

Télésène a acheté les droits de la série, qui fut présentée l'année dernière au réseau ABC (et produite par le même réseau) mais retirée des ondes cette année. La maison québécoise a déjà effectué des pré-ventes couvrant 90% du territoire américain. Des négociations sont en cours pour la diffusion de la série au Canada et au Québec, avec des réseaux privés. «Ce n'est pas une série que je vois spontanément sur CBC», a dit M. Spry.

Deux des trois comédiennes vedettes seront les mêmes que celles de la première série, et Spry devra également faire appel aux scénaristes et éditeurs américains (vu la rareté des grands écrivains anglais, a expliqué le producteur) mais, pour le reste, la très grande majorité des centaines de comédiens et travailleurs de tous les niveaux seront d'ici.

M. Spry a assuré que la série n'était pas un navet et que ABC l'avait condamnée très tôt dans l'année, après une chute passagère des cotes d'écoute. «Les Américains décident très tôt dans la saison du sort de leurs émissions», a expliqué M. Spry hier. L'importance des pré-ventes, a-t-il ajouté, reflète bien l'enthousiasme avec lequel le projet est déjà accueilli.

Les téléséries policières connaissent présentement un grand succès aux États-Unis et elles sont le lieu de certaines innovations visuelles et sonores. M. Spry a déclaré qu'il n'avait pas la prétention de dépasser

NYPD Blue, présentée à ABC le mardi soir et qui est présentement la référence dans ce genre, mais que sa série serait assurément mieux que la précédente qu'il a produite, *Urban Angel*, présentée à CBC et vendue à CBS.

«Nous allons nous concentrer sur l'action plutôt que sur la violence», a déclaré M. Spry en faisant valoir que le vidéo présenté aux acheteurs américains l'année dernière et à la presse hier n'affichait aucun meurtre. «Il n'y aura pas un meurtre à toutes les deux secondes».

Les réalisateurs n'ont pas encore été choisis, pas plus que la comédienne québécoise qui viendra se joindre aux deux vedettes américaines.

Télésène est par ailleurs enchantée des ressemblances qu'elle ne finit plus de découvrir entre Montréal et Pittsburgh, ville où la série se déroule. Les similitudes des deux architectures sont particulièrement frappantes, a dit M. Spry.

Les recettes des pré-ventes ont assuré le financement de la télésérie qui ne reçoit ni l'aide de la SOGIC ni celle de Téléfilm. En plus des ventes aux États-Unis, 34 pays ont acheté la série. Chacun des 22 épisodes coûtera environ 1 million\$.

Le maire Doré a promis l'accès gratuit des édifices municipaux aux équipes de tournage et le Syndicat des techniciens a promis de faire montre de flexibilité.

«Il ne faut pas se faire d'illusion. Si nous avons réussi ce coup, c'est parce qu'il y a eu concertation», a-t-il résumé.

Le journaliste André Pratte réhabilité

La direction de La Presse fait marche arrière

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

La direction de *La Presse* a fait marche arrière, hier, et réintègrera le journaliste André Pratte dans sa fonction de chroniqueur dès la semaine prochaine.

Le *columnist* avait été démis de ses fonctions à la suite de sa chronique de vendredi dernier intitulée «Tout est pourri» où Power Corporation, le propriétaire de *La Presse*, était associée à une présumée déliquescence de la société dans son ensemble. Le président de Power Corp., Paul Desmarais, n'a pas apprécié ces lignes qui ont entraîné le châtiment aujourd'hui révoqué.

À la place, M. Pratte en est quitte pour une lettre de réprimande, qui demeure six mois à son dossier. En outre, la période d'essai à ses fonctions de chroniqueur, qui était de trois mois et devait prendre fin le 4 mars, est étendue pour six mois encore. La direction de *La Presse* a préféré demeurer muette, hier, sur les raisons de sa volte-face, ne retournant pas les appels logés par LE DEVOIR.

En revanche, dans une lettre envoyée à tous les journalistes de *La Presse* et sans qu'il soit question de Power Corporation, le vice-président et éditeur adjoint du quotidien, Claude Masson, écrit que «le contenu — fond et forme — de cette chronique est inacceptable au plan professionnel, injustifié et injustifiable au plan de la responsabilité journalistique, et dénote une erreur grave de jugement».

Comme M. Pratte avait rapporté, dans sa chronique, «la vision, confuse et caricaturale» d'un quidam, M. Masson a tenu à souligner dans sa lettre qu'un chroniqueur ne peut «se limiter à rapporter gratuitement, sans autres vérifications, des faits, les échos, les ragots, les rumeurs de personnes anonymes» et qu'une telle chronique «ne peut être l'équiva-

lent d'une ligne ouverte radiophonique».

La veille, les journalistes de *La Presse* avaient fermement dénoncé la sanction infligée à M. Pratte, la qualifiant d'«ingérence du propriétaire» et de «cas patent de censure». Ils avaient joint la parole aux actes en faisant la grève des signatures dans l'édition d'hier du quotidien.

Hier, le président du Syndicat des travailleurs de l'information de *La Presse*, Louis Falardeau, s'est déclaré satisfait du recul de la direction sur une question aussi cruciale. «C'est rassurant à la veille d'une élection et possiblement d'un référendum au Québec», a indiqué M. Falardeau.

«On n'avait jamais senti avant la lourde main du propriétaire. On ne voulait pas croire au début que c'était le fait de Paul Desmarais, le père», a-t-il poursuivi.

Même le quidam, cité dans la chronique de M. Pratte, s'en est mêlé hier; il a téléphoné à *La Presse*, a relaté M. Falardeau, pour s'excuser des problèmes qu'ont soulevés ses propos sur la pourriture et Power Corp.

Rejoint hier, André Pratte, qui savourait quelques jours de vacances imposées, a estimé que «le texte litigieux a été mal compris; peut-être qu'il n'était pas assez clair».

Louant «la solidarité» de ses collègues de *La Presse*, M. Pratte a dit que «cette semaine, j'ai appris toutes sortes de choses». Quant à savoir si sa mésaventure allait modifier sa pratique journalistique, M. Pratte s'est limité à mentionner: «J'essaie d'être le plus honnête possible et je vais continuer à être le plus honnête possible».

Rappelons que le père d'André Pratte, Me Yves Pratte, décédé en 1988, a conseillé Paul Desmarais et fait partie pendant des années des conseils d'administration de Power Corporation et de la Financière Power.

LES DÉBATS DU

DEVOIR

Les pièges de l'austérité

PARTICIPANTS:

MICHEL BÉLANGER
PRÉSIDENT DU CONSEIL
PRODUITS FORESTIERS
CANADIEN PACIFIQUE LTÉE

GHISLAIN DUFOUR
PRÉSIDENT,
CONSEIL DU PATRONAT
DU QUÉBEC

PIERRE FORTIN
PROFESSEUR D'ÉCONOMIE,
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTREAL

GÉRALD LAROSE
PRÉSIDENT,
CONFÉDÉRATION
DES SYNDICATS NATIONAUX

MARIO SECCARECCIA
PROFESSEUR,
UNIVERSITÉ D'OTTAWA

ANIMATEUR:

JEAN-ROBERT SANSEFAÇON
EDITORIALISTE, LE DEVOIR

JEUDI LE 24 FÉVRIER 1994, 17H30
AU THÉÂTRE DU GESU,
SALLE D'AUTEUIL
1200, RUE DE BLEURY
(MÉTRO PLACE DES ARTS)

Le nombre de places est limité.

En collaboration avec

Le Groupe de recherche et d'étude
sur les transformations sociales
et économiques

Gesù
Les Salles du



• LES ACTUALITÉS •

Selon l'Association du jeune Barreau de Montréal

Ottawa devrait criminaliser les gestes de pédophilie commis à l'étranger par des Canadiens

PIERRE ROBERGE
PRESSE CANADIENNE

L'Association du jeune Barreau de Montréal souhaite qu'Ottawa rende punissables par le Code criminel les gestes de pédophilie commis par des Canadiens à l'étranger.

En Allemagne et en Norvège notamment, la pédophilie à l'étranger est maintenant criminelle, soulignait François Ramsay, président de l'association, hier en conférence de presse.

Dans une lettre au ministre de la Justice Allan Rock, le regroupement des avocats ayant 10 ans de pratique ou moins propose «la criminalisation de la pédophilie par des ressortissants canadiens à l'étranger».

«Les crimes sexuels contre des enfants sont parmi les plus répugnants et hideux qui puissent être commis», a lancé M. Ramsay. L'association s'en inquiète surtout depuis le passage au Canada d'Anne-Marie Botte, une Belge qui a publié un livre pour dénoncer la prostitution et l'esclavage des enfants.

Il reconnaît qu'il faudrait faire une preuve onéreuse pour mener des causes du genre: «La GRC n'a sûrement pas les moyens de poster des agents à la porte des bordels de Bangkok et d'ailleurs.»

En Belgique, un projet de loi contre la pédophilie prévoit d'accepter des témoignages de ressortissants étrangers, signale-t-il, sans qu'il soit requis d'envoyer une commission rogatoire d'enquêteurs et magistrats.

Au Canada, ajoute M. Ramsay en citant le Code criminel, l'article 212 rend passible de 10 ans de prison un entremetteur qui «induit ou sollicite une personne à avoir des rapports sexuels illicites avec une autre personne, soit au Canada soit à l'étranger».

Mais suivant la jurisprudence consultée, il n'y a aucun cas où un tel entremetteur aurait été condamné au Canada pour complicité de rapports sexuels illicites comme la pédophilie commis à l'étranger.

Pour le législateur fédéral, il s'agirait d'étendre au client l'article du Code qui vise les entremetteurs. «La solution serait de s'attaquer à la source du problème», souligne M. Ramsay.

Le problème est complexe, reconnaît le président du jeune Barreau, ceux qui veulent commettre ces crimes ne l'annoncent pas à leur agent de voyage; les réseaux sont aussi clandestins par nature.

Dans les pays visités, les pédophiles achètent aussi, durant le même voyage, des biens et services normaux; les gouvernements concernés ne veulent pas faire fuir une source de revenus qui ne sont pas répréhensibles.

La notion de délits commis à l'étranger et néanmoins punissables existe dans le droit canadien, rappelle M. Ramsay. Ainsi les fonctionnaires en poste à l'étranger sont responsables de leurs gestes illégaux; les criminels de guerre qui se sont enfuis au Canada sont passibles de déportation dans le pays où ils pourraient être jugés pour leurs crimes.

Commission scolaire de l'Industrie

Les commissaires refusent de reconnaître le bien-fondé de la plainte de discrimination

Mais ils sont disposés à discuter d'un règlement avec les 35 victimes

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La Commission scolaire de l'Industrie, à Joliet, veut «discuter en vue d'un règlement» avec les 35 femmes qui ont été reconnues victimes de discrimination systémique, mais elle refuse de reconnaître le bien-fondé de cette plainte.

La proposition des commissaires semble reçue assez froidement par les femmes concernées.

On se rappelle qu'au début février, la Commission des droits de la personne du Québec (CDPQ) avait reconnu que 35 enseignantes de la Commission scolaire de l'Industrie, et particulièrement de la Polyvalente Thérèse-Martin, de Joliet, avaient été reconnues victimes de «discrimination systémique».

La CDPQ demandait donc à la commission scolaire de verser 5000\$ à chacune des femmes du groupe, à titre de dommages moraux, en plus de recommander l'implantation d'un programme complet d'accès à l'égalité.

La CDPQ avait accordé jusqu'au 1er mars à la commission scolaire pour se conformer à ces suggestions, sinon elle pourrait entreprendre des

poursuites devant le Tribunal des droits de la personne.

Les commissaires ont mandaté lors de leur réunion de mercredi dernier le président et le directeur général de la commission scolaire pour discuter avec les parties plaignantes en vue d'un règlement, mais ils ont aussi proposé «d'étudier la possibilité de déposer une requête pour jugement déclaratoire devant la Cour supérieure afin de faire établir par cette cour les obligations de la Commission scolaire de l'Industrie à l'égard de la Charte des droits et libertés».

Le président est également autorisé à déposer cette requête «si les négociations échouaient».

La proposition, qui a été adoptée, spécifie aussi que les commissaires n'admettent pas le bien-fondé de la plainte.

Il est à noter que la présidente du Conseil exécutif des commissaires, Danielle Durand, s'est opposée à cette proposition.

Elle a d'ailleurs lu un texte faisant valoir «que nous nous devons de donner suite, à titre de gestionnaires publics, aux recommandations de la Commission des droits de la personne (...) Ce serait du gaspillage de deniers publics que

de poursuivre une démarche d'affrontement».

«Leur position est contradictoire: ils veulent discuter, mais ils ne reconnaissent pas que nous avons raison, explique Thérèse Chaput, une des responsables syndicales à la Polyvalente Thérèse-Martin. Et puis après six ans de lutte, c'est comme si on nous mettait encore le fardeau sur les épaules de négocier quelque chose».

Les plaignantes doivent se rencontrer ce soir pour discuter de la suite des événements.

De son côté, le président de la commission scolaire et du conseil des commissaires, Christian Perron, a déclaré à la Presse Canadienne qu'il faut démontrer sa bonne volonté et chercher à s'entendre avec l'autre partie.

M. Perron insiste sur le fait que sa commission scolaire est prête à se doter d'un programme d'accès à l'égalité, mais pas nécessairement selon les normes édictées par la CDPQ.

La commission scolaire n'en a pas, à prime abord, contre le montant de 5000\$ qui est suggéré comme compensation aux enseignantes, dit-il, «si on s'est entendu sur les autres clauses». Le tout sera à négocier avec les parties plaignantes, conclut-il.

Une bière pour Oxfam-Québec



PHOTO JACQUES GRENIER

LISE BACON et Lise Payette lancent un appel à tous les Québécois pour qu'ils donnent l'équivalent d'une bière à Oxfam-Québec: les déshérités du monde en ont besoin, disent les deux Lise. L'organisme n'a pas rassemblé les fonds nécessaires à ses 25 programmes d'aide prévus dans les pays les plus pauvres.

Les Cris préparent une nouvelle offensive médiatique aux États-Unis

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Au moment où les Cris ouvrent un nouveau front médiatique aux États-Unis contre le contrat de 800 MW entre Hydro-Québec et la New York Power Authority (NYPA), 24 groupes environnementaux québécois ont demandé hier à Québec de surseoir à toute autorisation totale ou partielle du projet Sainte-Marguerite-3, qui est sensé produire à compter de 1998 quelque... 800 MW!

Les 24 groupes et associations se disent «représentatifs» de l'opinion publique et de leurs membres, qui appuient les recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans ce dossier. Le BAPE a recommandé que le projet SM-3 «ne soit pas autorisé maintenant et selon le concept proposé par Hydro-Québec», c'est-à-dire au prix du détournement partiel des eaux de la Moisie, une des principales rivières à saumon du Québec.

Les surplus d'électricité actuels et prévisibles – le surplus sera encore plus important si le contrat avec NYPA n'est pas renouvelé – et la possibilité de muscler les programmes d'économies d'énergie incitent les groupes à demander ce moratoire sur le projet SM-3.

Aux États-Unis, les opposants au projet, qui vont accueillir un nouveau déploiement des Cris avec leur grand canot médiatique, insistent cette fois sur le fait que l'importation d'électricité québécoise va se traduire par une perte d'emplois considérable dans l'État de New York. Des syndicats s'ajoutent à ce concert d'opposants en faisant valoir – ce que les syndicats de la construction d'ici refusent de considérer encore – que la récupération de 800 MW sous forme d'économies d'énergie dans l'État de New York y serait encore plus profitable au plan économique, notamment au plan des emplois, que la construction de nouveaux barrages dans le même État. Le test politique pour ce contrat va commencer dans deux semaines alors que débiteront les audiences publiques sur la pertinence de renouveler le contrat de 800 MW avec Hydro-Québec, qui pourrait générer des revenus de 5 milliards\$.

Transport adapté: grogne chez les usagers

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Le Regroupement des usagers du transport adapté (RUTA) dénonce la piètre qualité du service dispensé par la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM).

«Malgré l'abolition de la liste d'attente de 1300 personnes, le 30 mars dernier, et l'augmentation de la contribution du ministère des Transports du Québec de 12,3 millions\$ en 1992 à 15,3 millions\$ en 1993, le service ne s'est guère amélioré», affirmait hier le directeur général du RUTA, M. Albert Langlois.

Sans avoir en main les données dont seule la STCUM dispose, M. Langlois évaluait hier à 5% le nombre de demandes de déplacement refusées par la STCUM. Chaque mois, des milliers de demandes seraient ainsi écartées.

Le RUTA se plaint aussi de la faible productivité du service téléphonique auquel plusieurs demandeurs n'ac-

dent qu'au terme d'une heure d'attente.

D'autres doivent patienter jusqu'à trois mois avant d'obtenir leur horaire régulier de transport pour aller travailler ou retourner aux études.

A tel point que le RUTA a officiellement lancé hier un *Guide des plaintes* qui sera distribué aux usagers.

Le 7 décembre dernier, la table de concertation sur le transport des personnes handicapées, qui réunit 46 organismes, a rencontré le président de la STCUM, M. Robert Perreault. «Sans résultat», de dire M. Langlois.

Le responsable administratif du service adapté, M. Richard Daneau, faisait valoir hier que la STCUM répondait depuis janvier à une augmentation de la demande de 15%. Et ce, sans attendre les crédits gouvernementaux qui viendront, espère-t-on, avec le prochain budget provincial.

«Peut-être n'est-ce pas suffisant, mais l'engagement de la STCUM est là». D'ailleurs, la société a fait des efforts importants pour accroître sa pro-

ductivité. Ainsi, en trois ans, le coût unitaire d'un déplacement est passé de 24,51\$ à 18,92\$. «Pour un service public, c'est excellent».

Selon M. Daneau, les délais de confirmation des horaires s'expliquent par l'achalandage particulier du début des sessions d'étude de l'automne et de l'hiver.

Une récente enquête de la STCUM montre en outre une nette amélioration de la satisfaction des usagers du transport adapté. Le taux de satisfaction du service téléphonique est ainsi passé de 23% à 54%.

Malgré tout, le RUTA déplore que les réunions mensuelles du comité usagers-transporteur ne se tiennent plus maintenant qu'aux trois mois.

L'organisme demande à la présidente de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), Mme Lise Thibault, de concrétiser sa promesse vieille d'un an, jour pour jour, de mettre sur pied une table politique chargée de rassembler tous les intervenants au dossier.

Descente au bar gai Les Katacombes

L'escouade de la moralité procède à 175 arrestations

LE DEVOIR

Une trentaine de policiers de l'escouade de la moralité de la région centre ont procédé à l'arrestation de quelque 175 clients du bar gai Les Katacombes, qui fait partie du complexe C, situé sur la rue Sainte-Catherine, près de la rue Plessis, dans la nuit de mercredi à jeudi.

Au moment de ces arrestations, qui sont survenues vers 2h30 du matin, les policiers ont déclaré à l'ensemble de la clientèle du bar Les Katacombes, distribuée sur trois étages, qu'elle se trouvait dans une maison de débauche.

Selon Martin Faivre, client des Katacombes depuis l'ouverture du bar il y a deux ans et arrêté lors de

cette descente, l'incident fait suite à l'observation depuis quelques semaines, par les policiers de la CUM, d'actes de grossière indécence au sous-sol de l'établissement.

«Cela pouvait être de la nudité ou des actes d'attachement», de poursuivre Martin Faivre.

Martin Faivre ajoute que les policiers ont procédé à une séance de photographie et d'identification en règle de l'ensemble de la clientèle du bar, au moment de la descente.

«Ils ont pris nos photos comme si nous étions des criminels et les ont collées sur des cartes blanches avec notre identité», de dire M. Faivre, qui s'attend à être convoqué pour comparaître en cour.

Quelques clients du bar Les Kata-

combes, arrêtés dans la foulée de cette descente, ont donné une conférence de presse hier pour dénoncer les arrestations du service de police de la CUM.

Ils estiment par ailleurs que cet incident n'améliorera en rien les relations du milieu gai avec les policiers.

Le complexe C, qui abrite aussi le bar Kox, est situé à l'ancienne location du théâtre Félix-Leclerc.

Interdit aux femmes, son sous-sol est décoré à la manière d'un château médiéval, à l'aide de grottes, de cages et de chaînes.

Le bar Les Katacombes appartient, selon Martin Faivre, à cinq hommes d'affaires, dont deux avocats criminalistes.

Privatisation et vie privée: danger!

Québec (PC) — La confidentialité des dossiers de chaque citoyen est menacée par la privatisation de services informatiques du gouvernement, a averti hier le président du Syndicat des 14 000 professionnels du gouvernement, Daniel Giroux.

M. Giroux commentait l'octroi d'un contrat de 718 000\$ sans appel d'offres octroyé par le gouvernement du Québec à la firme Laliberté, Lancôt, Coopers et Lybrand, pour étudier la privatisation des centres de traitement informatique de l'État.

«C'est une affaire de 100 millions\$ qui irait à DMR, une filiale de IBM, a expliqué M. Giroux. La décision a été prise et le contrat vise à préciser ce qui sera privatisé et à comparer les prix».

Selon M. Giroux, l'affaire est grave pour deux raisons:

■ L'emploi des 900 fonctionnaires qui travaillent actuellement dans le réseau informatique du gouvernement est menacé;

■ La confidentialité des dossiers des citoyens est menacée. «Les personnes qui vont travailler là-dedans ne seront pas d'abord au service de la population mais d'une entreprise privée, les règles d'éthique seront plus larges et des informations pourront être vendues», a dit M. Giroux.

Parmi les informations qui seraient susceptibles d'intéresser des entreprises privées, M. Giroux a mentionné les rapports d'impôts des contribuables, les dossiers des bénéficiaires de l'aide sociale ou les dossiers de santé de la Régie de l'assurance-maladie.

Le contrat accordé par le Conseil du Trésor le 26 octobre dernier à la firme Laliberté, Lancôt, Coopers et Lybrand vise à «accompagner l'ensemble de la démarche gouvernementale de privatisation des centres de traitement informatique».

avis de demande d'un permis d'alcool



Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée ou certifiée, et être adressée à:

La Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
Corporation Brasserie Lakeport 2590, Debray Laval	Demande d'autorisation de vente et de distribution de marques maison de bière	2590, Debray Laval
2956-7054 QUÉBEC INC. Buffet Vichy 3800, St-Martin Ouest Laval Dossier: 170-134	2 Restaurants pour vendre, 2 Bars dont 1 sur terrasse	2901, boul. Taschereau St-Hubert
ERIC BERNARD, STEVE BERNARD, LOUIS PRATT, LUC VAILLEUX Dik Hockey Sud-Est 655, Jean-Paul Vincent Longueuil Dossier: 1079-771	1 Bar dans Centre sportif	1143, Delorimier Longueuil
2626-0752 QUÉBEC INC. Place Cartier B.B.Q. 281, 283 & 285 boul. Cartier Laval Dossier: 226-886	1 Restaurant pour vendre 1 Bar	281, 283 & 285 boul. Cartier Laval
3096-8788 QUÉBEC INC. Restaurant & Pizzeria Astoria 1050, rue Notre-Dame Lachine Dossier: 382-556	1 Restaurant pour vendre	1050, rue Notre-Dame Lachine
101317 CANADA LTEE Bar Drummond 2005, Drummond Montréal Dossier: 155-671	Augmentation de capacité d'un bar existant	2005, Drummond Montréal
ROUGE VIF INC. Rouge vif Inc. 1775, boul. St-Martin Ouest Laval Dossier: 1079-979	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse, 1 Bar	1775, boul. St-Martin Ouest Laval
170828 CANADA INC. Orly 695, ave. Orly Dorval Dossier: 378-422	Addition de danse et changement de catégorie de Brasserie à Bar. Addition de bar sur terrasse	695, ave. Orly Dorval
3095-2352 QUÉBEC INC. Le Doux Secret 9580, Henri-Bourassa Est Montréal-Est Dossier: 903-013	1 Restaurant pour vendre	9580, Henri-Bourassa Est Montréal-Est

MEMPHIS BELLE Diner Inc.

Memphis Belle Diner Inc. 2545, Delorimier Longueuil Dossier: 330-985

3104-2971 QUÉBEC INC.

La Vieille Italie 39, rue de la Commune Est Montréal Dossier: 309-997

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Pavillon J.A. De Séve 2332, Édouard Montpetit Local B-3418, Montréal Dossier: 992-750

LES METS LA VOLUPTÉ INC.

Les Mets La Volupté Inc. 1970, rue St-Jacques app. 104, Montréal Dossier: 704-403

3090-9238 QUÉBEC INC.

Orlando Patate 2433, rue John Campbell Lasalle Dossier: 582-361

3100-6216 QUÉBEC INC.

Bar Kagoba 5405, Jeanne d'Arc Montréal Dossier: 1080-514

BRASSERIE BOIS DE BOULOGNE LTEE

Bar Bois de Boulogne 1405, Henri-Bourassa Ouest Montréal Dossier: 328-740

3101-5381 QUÉBEC INC.

Hatrock 1230, rue Mackay Montréal Dossier: 320-721

LES GESTIONS BOUCHARD ET LEMIRE INC.

Bar Champlain 7880 7880, rue Sherbrooke Est Montréal Dossier: 374-371

BRASSERIE LA DORF BRAU

HAUS ST-EUSTACHE INC. Bar La Dorf Brau Haus St-Eustache Enr. 66, boul. Industriel Local 109 St-Eustache Dossier: 1057-876

138193 CANADA INC.

Marco Pizzeria 82, Ste-Anne Ste-Anne de Bellevue Dossier: 244-855

Augmentation de capacité d'un restaurant pour vendre existant

82, Ste-Anne Ste-Anne de Bellevue

Le président et directeur général

Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

LE DEVOIR

POLITIQUE

Johnson vise une réduction des impôts

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Daniel Johnson se donne comme priorité de lever l'hypothèque de l'incertitude que le gouvernement peut faire peser sur l'entreprise à travers ses choix et perspectives politiques.

Ainsi, dans l'optique du prochain budget, le premier ministre souhaite que son gouvernement puisse diminuer les dépenses, le déficit et les impôts. Et il pourrait même se laisser convaincre d'éliminer les taxes sur les assurances collectives. En somme, il souscrit à ces trois propositions qui lui ont été soumises hier par le président du Conseil du patronat du Québec, Ghislain Dufour, qui en décembre dernier avait reproché à Robert Bourassa de ne pas agir.

Mais le premier ministre Johnson ne promet rien, faisant observer qu'il s'agit là de questions budgétaires qui demeurent l'apanage du ministre des Finances, André Bourbeau. Tout au plus s'engage-t-il à lui en parler.

À la sortie de leur rencontre au bureau du premier ministre, les deux hommes ont raconté que sur ces questions, ils en étaient rapidement venus à un consensus. «Chaque fois que l'on diminue les emprunts et les déficits, on diminue le service de la dette et on peut consacrer les recettes courantes à des services courants, plutôt qu'à payer pour les services passés», a fait valoir M. Johnson.

Le mémoire que le Conseil du patronat a présenté au premier ministre comporte une quinzaine d'autres recommandations, notamment:

■ que le gouvernement s'engage, par voie législative, à atteindre l'équilibre budgétaire au plus tard dans quatre ans;

■ que le gouvernement réévalue les principes d'universalité et de gratuité des soins de santé et que dès cette année, il suggère des mesures concrètes pour «en assurer un meilleur financement»;

■ que le gouvernement s'attelle sérieusement à la tâche de trouver des solutions au problème du travail au noir, de l'économie souterraine et de la contrebande;

■ qu'il reconsidère les mesures fiscales mises de l'avant dans le budget de 1993-1994, relativement à l'imposition des primes d'assurance payées par les employeurs;

■ qu'il cesse de refiler à la CSST les coûts dont il doit assumer la responsabilité;

■ qu'il réévalue le plus rapidement possible certaines mesures législatives relatives à la santé et à la sécurité au travail (Exemple: le paiement à un accidenté du travail d'indemnités équivalentes à 90% de son revenu net, ce qui lui rapporte plus que ce qu'il gagnait en travaillant);

■ qu'il s'oppose à l'intention du fédéral de ne plus autoriser la déduction des taxes sur le capital et des taxes sur la masse salariale, dont les recettes sont versées aux provinces et destinées au financement des services de santé;

■ qu'il procède avec Ottawa à l'harmonisation de la TPS et de la TVQ, ainsi que des lois et règlements visant la protection de l'environnement;

■ qu'il réexamine l'ensemble de la fiscalité municipale pour la rendre plus équitable;

■ qu'il s'entende avec Ottawa pour le transfert au Québec de la gestion des mesures actives de développement de la main-d'œuvre, y compris les budgets actuellement administrés par le fédéral;

■ qu'il révise les lois du travail pour en supprimer les principaux «irritants qui entravent le bon fonctionnement des entreprises».

Ontario: services en français dans les hôpitaux

Queen's Park se fait rassurant

Toronto (PC) — Il n'est pas du tout question que le gouvernement de l'Ontario coupe ses services en français dans les hôpitaux, a indiqué hier la ministre de la Santé Ruth Grier.

«Ce n'est pas dans nos intentions. Au contraire, nous voulons que les services en français prennent de l'expansion», a-t-elle déclaré à La Presse Canadienne.

Plus tôt cette semaine, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) a dévoilé le contenu d'un mémorandum gouvernemental daté du 9 février et dans lequel un sous-ministre adjoint à la Santé propose l'élimination pure et simple des fonds alloués au programme de services en français pour certains hôpitaux.

Ces fonds représentent 4 millions\$ par année.

Une telle compression aurait entraîné la mise à pied de 24 coordonnateurs des services en français, de 16 interprètes et de 14 employés de soutien.

Selon l'ACFO, la politique aurait signifié la fin des services en français



Toutes les régions du pays vont écopier, avertit le ministre David Collette.

Collette annonce des coupures sévères à la Défense

«Ce que nous ferons sera très controversé», prévient le ministre

MANON CORNELIER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les prochaines réductions budgétaires à la Défense nationale seront sévères et feront mal à travers le pays, a indiqué hier le ministre de la Défense David Collette.

«Ce que nous ferons sera très controversé. Cela aura un impact sur toutes les régions du pays. Je ne peux dramatiser avec assez de vigueur la sévérité de ce que nous devons faire», a-t-il déclaré à la Chambre des communes, au même moment où il annonçait la création d'un comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat pour réviser la politique de défense.

M. Collette a invité les députés de toutes les régions du pays à faire preuve de compréhension. Il a promis de faire tout son possible pour atténuer les effets négatifs sur l'emploi. Il entend collaborer avec les communautés touchées, le secteur privé et les provinces pour assurer une certaine utilisation des installations abandonnées, qu'il s'agisse de bureaux ou de bases.

«Nous ne voulons pas présider à la dissolution de communautés complètes», a-t-il dit.

Mais il n'est pas question de mettre de l'avant des plans de conversion similaires à celui mis en place lors de la fermeture de la base de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement conservateur avait alors calmé l'opposition locale en transformant la base en centre de traitement informatique pour la TPS. Selon M. Collette, Ottawa ne peut plus se permettre ce genre d'opération.

De l'avis du ministre, son gouvernement avait le choix entre éliminer l'excédent de bases et de services administratifs et miner les

opérations régulières des Forces armées au point de mettre en danger leur capacité de remplir leur rôle.

Le budget de la défense atteint 11,3 milliards et on compte environ 77 000 militaires.

«Nous ferons tout ce que nous pouvons pour aider les diverses communautés. Mais le temps est venu de faire face à certaines questions très difficiles. Cela doit être fait maintenant, on ne peut plus attendre», a-t-il ajouté.

L'ampleur des coupes devrait être connue dans le budget qui doit être déposé mardi prochain par le ministre des Finances Paul Martin. Il semble toutefois qu'il faudra attendre le dépôt des estimés budgétaires de chaque ministère dans les jours qui suivront pour connaître les détails des réductions, en particulier le nom des bases qui seront fermées.

Selon les reportages parus jusqu'à présent, on envisagerait fermer jusqu'à huit bases et éliminer 4700 emplois.

Le programme électoral du Parti libéral, le fameux livre rouge, fait état de compressions budgétaires de 1,625 milliard\$ sur quatre ans, dont 350 millions\$ pour 1994-1995.

M. Collette a indiqué que le gouvernement Chrétien respecterait cet engagement.

Sans compter les dépôts, il existe 36 bases, stations et escadres au Canada dont quatre au Québec. Il s'agit des bases de Saint-Hubert, Valcartier, Bagotville et Saint-Jean. Au Nouveau-Brunswick, on parle de trois bases, soit celles de Moncton, Chatham et Gagetown.

Le critique du Bloc Québécois Jean-Marc Jacob a appuyé l'idée de fermer des bases, sauf au Québec, soutenant que l'armée avait deux fois trop d'installations.

L'OPANO cède aux pressions du Canada

Moratoire sur la pêche à la morue

Bruxelles (PC) — Cédant aux pressions du Canada, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest a accepté hier d'imposer à ses pays membres un moratoire d'un an sur la pêche à la morue dans la partie sud des Grands Bancs, au large de Terre-Neuve.

C'est le ministre fédéral des Pêches et Océans Brian Tobin qui a rendu cette décision publique, hier, à l'issue de cinq jours de négociations, la qualifiant de «victoire pour nos efforts visant à restaurer les stocks» de morue.

L'étude (des stocks de morue) se voulait un test limite pour déterminer si l'OPANO pouvait être un organisme de régulation des pêches efficace, et je suis heureux de dire qu'elle a passé le test», a ajouté M. Tobin.

Ces remarques du ministre canadien des Pêches et Océans ont été rendues publiques par voie de communiqué, mais un de ses adjoints a précisé que le moratoire d'une durée d'un an pouvait être reconduit.

Le Canada avait fait valoir qu'il était nécessaire que le moratoire dure trois ans afin que les stocks de

morue de la côte aient le temps de se reconstituer.

Le sous-ministre des Pêches Bruce Rawson a précisé que le Canada réclamera un autre moratoire pour 1995 lors de la réunion annuelle de l'OPANO en septembre.

Des 11 membres de l'organisation, huit ont approuvé le moratoire et trois se sont abstenus de voter, soit le Danemark, la Norvège et l'Union européenne.

Le gouvernement fédéral a décrété 14 moratoires sur la pêche à la morue au large des provinces atlantiques, mettant en chômage 35 000 pêcheurs et affectant environ 700 villages côtiers vivant de cette activité.

L'OPANO avait entrepris mardi ses délibérations sur le bien-fondé d'un moratoire après avoir pris connaissance pendant deux jours des analyses scientifiques colligées par le Canada sur les stocks de poisson de la côte Est.

En septembre dernier, l'OPANO avait fixé à 6000 tonnes le quota de morue à l'extérieur de la zone canadienne de 200 milles nautiques, au large de Terre-Neuve.

Manning appuie Norton et prête des desseins secrets au Bloc québécois

Le BQ a intérêt à ce qu'Ottawa sanctionne une intervention policière contre les Mohawks, soutient le chef du Reform Party

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Bloc québécois discrédite les Mohawks parce que ceux-ci n'appuieront jamais le projet souverainiste du Québec, affirme le chef du Reform Party, Preston Manning.

«Le Bloc sait que les Mohawks s'opposent à tout projet de souveraineté du Québec et que dans le futur, le gouvernement du Québec devra régler ça par une intervention policière», a déclaré le chef réformiste à sa sortie des Communies hier.

De passage à Ottawa mercredi, le chef du Conseil de bande de Kahnawake, Joe Norton, avait soutenu que le

Bloc québécois menait une campagne de salissage contre les Mohawks en les associant délibérément à la contrebande. Selon Norton, le but ultime des bloquistes est de nuire au projet d'autonomie gouvernementale des Mohawks. «Il y a une course entre les Mohawks et les séparatistes du Québec», disait Joe Norton.

Le chef du Reform Party lui donne raison. Selon Preston Manning, le Bloc ne cherche pas seulement à mettre un terme à la contrebande de cigarettes ou aux présumées activités criminelles de certaines factions mohawks. «Il y a autre chose qui n'a rien à voir avec la contrebande», a-t-il dit.

A son avis, le Bloc tente de mouiller le gouvernement fédéral pour ouvrir la

porte à une éventuelle intervention policière du Québec en territoires mohawks. «Ils (les bloquistes) veulent que le fédéral ou les policiers (fédéraux) s'en prennent aux Mohawks maintenant pour établir un précédent», a ajouté Preston Manning.

Le leader parlementaire du Bloc, Michel Gauthier, n'a pas apprécié les déclarations de Joe Norton.

«Ça ne tient pas debout de comparer le projet d'une société qui utilise des moyens démocratiques pour faire valoir son aspiration à se diriger elle-même, de comparer ça avec certaines personnes qui frayent avec le crime organisé, qui font de la contrebande et qui défient les lois», a-t-il déclaré visiblement offusqué.

Ottawa procédera à une refonte de ses lois sur l'environnement

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Ottawa va intégrer les recommandations de la Commission mixte internationale, qui plaide pour un niveau de rejet zéro de contaminants dans les Grands Lacs, dans sa refonte prochaine de l'ensemble des lois fédérales qui régissent l'environnement.

C'est ce qu'a déclaré hier M. Clifford Lincoln, désormais secrétaire parlementaire de la ministre fédérale de l'Environnement, Mme Sheila Copps.

L'ancien ministre de l'Environnement du Québec réagissait au septième rapport annuel de la Commission mixte internationale, qui affirme que la pollution toxique des Grands Lacs, et par ricochet, du Saint-Laurent, est désormais si élevée qu'on décele les séquelles sur la santé des populations humaines riveraines.

La Loi fédérale de l'environnement et d'autres lois connexes vont faire l'objet d'une révision globale et en profondeur à compter de mai, a expliqué M. Lincoln, de façon à les moderniser et à y introduire, au besoin, de nouvelles façons d'aborder les problèmes d'environnement.

Ainsi, quand on lui demande pourquoi Ottawa maintient toujours un système de normes qui autorise, à toutes fins utiles, des rejets de contaminants alors que la Commission mixte demande leur «élimination virtuelle», il répond: «Cette question va faire partie des débats. Toutes les options sont ouvertes, y compris l'option rejet zéro, car nous ne pouvons plus ignorer ce que nous en disent les chercheurs et la commission.

Mais nous devons avancer dans ce domaine avec tout le monde: cela veut dire travailler en concertation avec les États américains riverains et l'Ontario. Et aussi le Québec, s'il le désire.»

M. Lincoln ajoute que ce réexamen des priorités de dépollution, telle que les lois et les ré-

glements les reflètent, pourrait aussi inclure une lutte à tous les produits incorporant du chlore dans leur formulation.

Les États-Unis ont entrepris une guerre tous azimuts au chlore, un atome omniprésent dans les produits manufacturés, les déchets et les pesticides. Le projet de loi actuellement devant les Chambres américaines vise une abolition totale à compter de 1998.

«Personne, ajoute M. Lincoln, et aucun pays notamment, ne peut bannir les chlorures du jour au lendemain. Cela suppose un changement profond dans les modes de production, qui passent par la mise au point d'alternatives.»

M. Lincoln ajoute qu'Ottawa est aussi conscient qu'il faudra peut-être élargir la lutte à d'autres produits chlorés, destructeurs de la couche d'ozone, car les chercheurs affirment que les CFC ne sont qu'une partie du problème. Par exemple, les fusées et avions de la NASA et des militaires contribueraient de façon importante, selon la revue scientifique *Nature*.

La Commission mixte internationale cible aussi en priorité les atomes de chlore, dont les formulations, qui rivalisent par leur toxicité, encombrant les Grands Lacs.

Ses experts notent dans leur rapport que les toxiques identifiés dans les Grands Lacs pourraient être responsables de la diminution de la productivité de sperme chez les hommes, ce qui ressemble aux problèmes de reproduction identifiés chez d'autres espèces animales.

La CMI pense aussi qu'on peut désormais attribuer à ces problèmes d'environnement une partie de l'épidémie de cancer du sein, une partie des difficultés d'apprentissage et des problèmes comportementaux qu'on constate chez certains enfants.



Clifford Lincoln

Mulroney en Europe

Paris (PC) — Quelque mois après sa fameuse tournée d'adieu, Brian Mulroney est de retour en Europe. L'ex-premier ministre est venu faire cette semaine sur le Vieux Continent la promotion du cabinet d'avocats Ogilvy-Renault, de Montréal, dont il est maintenant «le plus jeune associé». Comme il l'avait fait mardi à Londres, le cabinet Osler-Renault, la branche internationale d'Ogilvy-Renault, de Montréal, et d'Osler-Hoskin-Harcourt, de Toronto, a offert une réception en son honneur hier soir sous les lambris dorés de l'Hôtel Crillon, un des établissements les plus chics et les plus prestigieux de Paris, Place de la Concorde.



REFUGE DES JEUNES DE MONTRÉAL

CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Le Refuge est le seul centre d'accueil de nuit et de référence à Montréal pour les jeunes hommes sans abri et itinérants de 18-24 ans. Votre générosité fera en sorte que d'ici quelque temps, leur itinérance ne sera qu'un mauvais souvenir.

VOICI MA CONTRIBUTION DE: _____

Nom: _____ Prénom: _____

Rue: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Je désire un reçu d'impôt ☐ Oui ☐ Non

Poster à:
REFUGE DES JEUNES DE MONTRÉAL
3767, rue Berri, Montréal
H2L 4G7
Tel.: 849-4221
N° d'enregistrement: 0830-562-01

LE MONDE

PERSPECTIVES

Émeute
de la dévaluation

Plusieurs milliers de Sénégalais, armés de gourdis et de machettes, ont manifesté mercredi à Dakar, la capitale sénégalaise, réclamant la démission du président Abdou Diouf. Les prix ont fortement grimpé au Sénégal à la suite de la dévaluation de 50% du franc CFA le 12 janvier dernier.

LE MONDE

Nul ne s'étonnera que les émeutes tant redoutées dans les anciennes colonies françaises en Afrique, depuis la dévaluation de 50% du franc CFA, aient eu pour théâtre la capitale sénégalaise. Exemple-type de ces capitales africaines victimes d'un exode rural dramatique, Dakar — où s'agglutinerait un tiers de la population nationale, selon certaines estimations — portait tous les germes de l'explosion sociale avant même la très forte hausse des prix consécutive à la dévaluation.

La violence des émeutes de mercredi, qui ont fait six morts dont cinq policiers, témoigne du jusqu'au-boutisme d'une jeunesse laissée pour compte et désœuvrée, et à laquelle la dévaluation du franc CFA ne peut apporter à court terme qu'un peu plus de désespoir. Car, si la mesure doit effectivement relancer les économies nationales, ce sont essentiellement les paysans, qui en ressentiront les premiers bienfaits: les producteurs locaux ont tout à gagner du renchérissement des produits importés, mais la population citadine sans emploi a tout à perdre.

Pour des raisons politiques également, Dakar constitue un terrain très favorable aux mouvements sociaux à la différence d'autres pays africains, qui sortent tout juste du monopartisme, le Sénégal de Léopold Sédar Senghor avait été l'un des premiers à introduire une certaine forme de pluralisme. Son successeur, Abdou Diouf, avait décrété le « multipartisme intégral » il y a 13 ans. Une durée qui a permis aux partis d'opposition d'acquiescer une expérience et une audience sans commune mesure sur le continent.

Les derniers scrutins ont montré à quel point la société sénégalaise est scindée en deux: lors de l'élection présidentielle de février 1993, les villes, et notamment Dakar, avaient voté contre le président Abdou Diouf, qui n'a dû son succès, qu'au vote du monde rural. Un rejet sur lequel ne sont greffées non seulement la colère spontanée d'une jeunesse non politisée, mais aussi les revendications d'une population récupérée par certains mouvements islamistes.

Dans les autres pays de la zone franc, la dévaluation, coïncidant avec une démocratisation relative et trop longtemps différée, risque de donner lieu à des dérapages politiques. Dans plusieurs pays, l'Etat a perdu de son autorité et la démocratisation paraît synonyme d'anarchie. La menace déjà réelle d'un retour à des régimes autoritaires, capables de contenir la colère des citoyens en attendant que la dévaluation porte ses fruits dans les campagnes, s'en trouve renforcée.

C'est une raison de plus de regretter que cette mesure, dont la nécessité se faisait sentir depuis des années, n'ait pas été prise plus tôt et mieux préparée.

Négociations israélo-palestiniennes

Arafat se plaint
du peu de soutien
américain

Négociateurs d'Israël et de l'OLP ont achevé hier à Taba quatre jours de discussions sur la formation de la police palestinienne chargée de la sécurité intérieure des futures zones autonomes de Gaza et Jéricho. Ils ont accompli des progrès sensibles mais ils n'ont pu s'entendre sur certaines questions relatives aux effectifs de cette force. Les questions encore non résolues ont été renvoyées aux directions des deux parties à Tunis et Jérusalem.

New York (AFP) — Les États-Unis ont refusé d'aider l'OLP dans ses négociations avec Israël, a accusé le chef de la centrale palestinienne Yasser Arafat, dans un entretien publié hier par le *New York Times*.

Cette aide aurait été précieuse pour faire pression sur Israël à un moment où, selon M. Arafat, le gouvernement de M. Yitzhak Rabin « n'est pas pressé de mettre en œuvre l'accord » sur l'autonomie palestinienne à Gaza et à Jéricho.

« C'est une politique dangereuse qui peut se retourner contre nous », a estimé le chef de l'OLP. « Nous avons demandé aux Américains de jouer un rôle positif. Nous leur avons demandé de ne pas nous laisser seuls avec les Israéliens. Mais les Américains ne sont pas intervenus pour garantir la mise en œuvre de ce qui a été signé à Washington » le 13 septembre dernier.

M. Arafat a assuré que les États-Unis étaient en revanche intervenus dans toutes les autres négociations bilatérales entre Israël et ses voisins arabes, la Syrie, le Liban et la Jordanie.

Le chef de l'OLP, qui a signé récemment au Caire un premier accord sur les questions de sécurité dans les futures zones autonomes de Gaza et Jéricho, a souligné qu'il restait encore beaucoup à faire.

« La taille des forces de sécurité et de police doit encore être décidée », a-t-il dit, en référence aux unités palestiniennes qui seront chargées de faire régner l'ordre à Gaza et à Jéricho.

Par ailleurs, les questions de la superficie de la zone autonome de Jéricho reste à déterminer ainsi que les aires de protection autour des implantations juives dans les territoires autonomes, a-t-il ajouté.

M. Arafat s'est dit particulièrement inquiet de la prolifération récente des armes à feu dans les zones promises à l'autonomie et accusé « certains officiers de l'armée israélienne » de favoriser ce trafic pour transformer Gaza et Jéricho en un « nouvel Afghanistan pour les Palestiniens ».

Enfin le chef de l'OLP, qui connaît des difficultés financières importantes, a souhaité que les aides financières, promises par l'Arabie Saoudite et par la communauté internationale, soient rapidement débloquentes.

« Si je pouvais avoir juste 50 millions \$, cela pourrait régler bien des problèmes », a assuré M. Arafat qui s'est engagé à mettre de l'ordre dans la structure financière de la centrale palestinienne pour permettre le versement de ces aides.

Contesté pour la première fois au sein de son parti

Jirinovski doit partager son pouvoir absolu

Il ne devra plus hurler ses ordres aux élus de sa formation

Les frasques du dirigeant ultra-nationaliste russe Vladimir Jirinovski ont fini par faire des vagues au sein de son parti. Viktor Kobelev, membre du conseil suprême du Parti libéral démocrate de Russie, avait ainsi annoncé sa démission

mercredi fatigué des « nombreuses déclarations de son chef de file, notamment son mépris pour l'activité parlementaire. L'incident révèle le malaise croissant au sein de la deuxième formation politique siégeant à la Douma (Assemblée russe).

Moscou (AFP) — L'ultranationaliste Vladimir Jirinovski a été contesté au sein de son propre parti par des responsables qui lui ont reproché son goût immodéré pour les scandales et les déclarations extrémistes, suscitant la première fronde interne depuis la victoire du PLDR aux législatives de décembre dernier.

Le numéro deux du Parti libéral-démocrate de Russie (PLDR), Viktor Kobelev, a menacé mercredi de quitter le groupe parlementaire et d'entraîner avec lui la majorité des adhérents du parti.

Viktor Kobelev a accepté hier de rentrer dans le rang, mais après avoir exercé un véritable « chantage » sur M. Jirinovski, contraint de s'engager à partager désormais le pouvoir au sein de son parti, selon des sources internes au PLDR.

L'incident a révélé le malaise croissant au sein du groupe libéral-démocrate, le deuxième de la Douma (Assemblée russe) avec 70 élus, de nombreux députés de cette formation contestant les méthodes autoritaires et les frasques de leur président.

« De nombreux députés du PLDR sont venus à la Douma pour y faire leur propre carrière politique, et ils n'apprécient pas le mépris qu'affiche Vladimir Jirinovski pour

l'activité parlementaire », estime jeudi le quotidien *Sevdenia*. « Jirinovski, de son côté, ne cache pas que ses députés ne sont que des compagnons de route temporaires, et que quelques uns seulement l'accompagneront jusqu'au faite du pouvoir », ajoute le quotidien.

Ces tensions sont perceptibles depuis le début des travaux de la Douma, le mois dernier, Vladimir Jirinovski ayant pris l'habitude de hurler ses ordres aux élus du parti, et de les interrompre au milieu de leurs interventions.

Viktor Kobelev, un ancien haut fonctionnaire de 50 ans au ministère de l'Industrie lourde, chef de l'administration du PLDR depuis un an, s'est fait le porte-voix de ce mécontentement, au cours d'une crise aussi brève que violente.

Avec un autre responsable du parti, Alexandre Pronine, il a annoncé mercredi à la Douma qu'il démissionnait du groupe, reprochant à Vladimir Jirinovski son « extrémisme » et ses « interférences dans les affaires d'autres pays ». Il faisait alors référence aux déclarations du président du PLDR niant l'existence de la nation roumaine ou recommandant aux Bulgares de changer de président.

« Beaucoup pensent comme Kobelev », a déclaré de son côté le numéro trois du parti, Viatcheslav Maritchev, cité

jeudi par le quotidien moscovite de langue anglaise *Moscow Times*.

Viktor Kobelev en a également profité pour menacer de dévoiler les sources de financement du PLDR — l'origine des ressources du parti, qui lui ont permis d'accaparer la télévision pendant la dernière campagne législative, demeure un mystère —, se faisant traiter en retour de « criminel » et de « salaud » par M. Jirinovski.

Après une vive discussion dans les couloirs de la Douma, les deux hommes se sont présentés comme réconciliés hier matin devant les journalistes, préférant dénoncer un complot des « services secrets russes et étrangers », contre leur parti.

Mais pour étouffer cette fronde, au moins temporaire, à l'approche du Congrès du parti convoqué le 2 avril, Vladimir Jirinovski a dû accepter de concéder un peu du pouvoir quasi-absolu qu'il exerçait jusqu'à présent sur le PLDR, qu'il a fondé en mars 1990.

Viktor Kobelev a ainsi souligné devant les journalistes « que Jirinovski et (lui) voyaient différemment certaines choses au sein du parti, et que en tant que numéro deux, (il avait) le droit de critiquer Vladimir Jirinovski », ce que ce dernier a reconnu en opinant du chef.

La Libye sous
la loi islamique

Tripoli (AFP) — La Libye a décidé d'appliquer pour la première fois et ce, depuis hier la Charia (code islamique) et d'adopter un calendrier islamique qui lui est propre, a-t-on appris de source officielle.

Sept textes de loi mettant en application ce code sont entrés en vigueur jeudi. Ces lois prévoient notamment l'application de la loi du talion sur les crimes de sang prémédités. Les voleurs auront la main amputée, les hommes et les femmes surpris en flagrant délit d'adultère seront flagellés.

En outre, la consommation, la fabrication et la possession d'alcool seront passibles d'emprisonnement et d'amende. D'autres provisions touchent au mariage — la polygamie, déjà autorisée, est désormais liée à l'approbation de la première épouse devant le tribunal — au divorce et à la succession. Certaines dispositions de la Charia, notamment la prohibition de l'alcool, étaient déjà en vigueur en Libye, mais avec plus ou moins de laxisme.

Les nouvelles lois rendent désormais plus effective l'application du code islamique, souligne-t-on.

D'autre part, un nouveau calendrier islamique « solaire » commençant à partir de la naissance du prophète Mahomet en 571 est entré en vigueur. Selon ce calendrier, la Libye est aujourd'hui en l'an 1423, alors que les autres pays musulmans suivent un calendrier lunaire commençant en 622, année de l'Hégire, et sont aujourd'hui en 1414.

Par ailleurs, les imam des mosquées seront désormais autorisés à émettre des « fatwa » (décrets religieux), pour la première fois depuis l'avènement du régime du colonel Mouammar Kadhafi, en 1969, qui avait aboli le poste de mufti (plus haute autorité religieuse) en Libye.

Le colonel Kadhafi avait recommandé plusieurs fois ces derniers mois aux comités populaires — censés détenir le pouvoir en Libye — une stricte application de la loi islamique.

Le silence de la faim

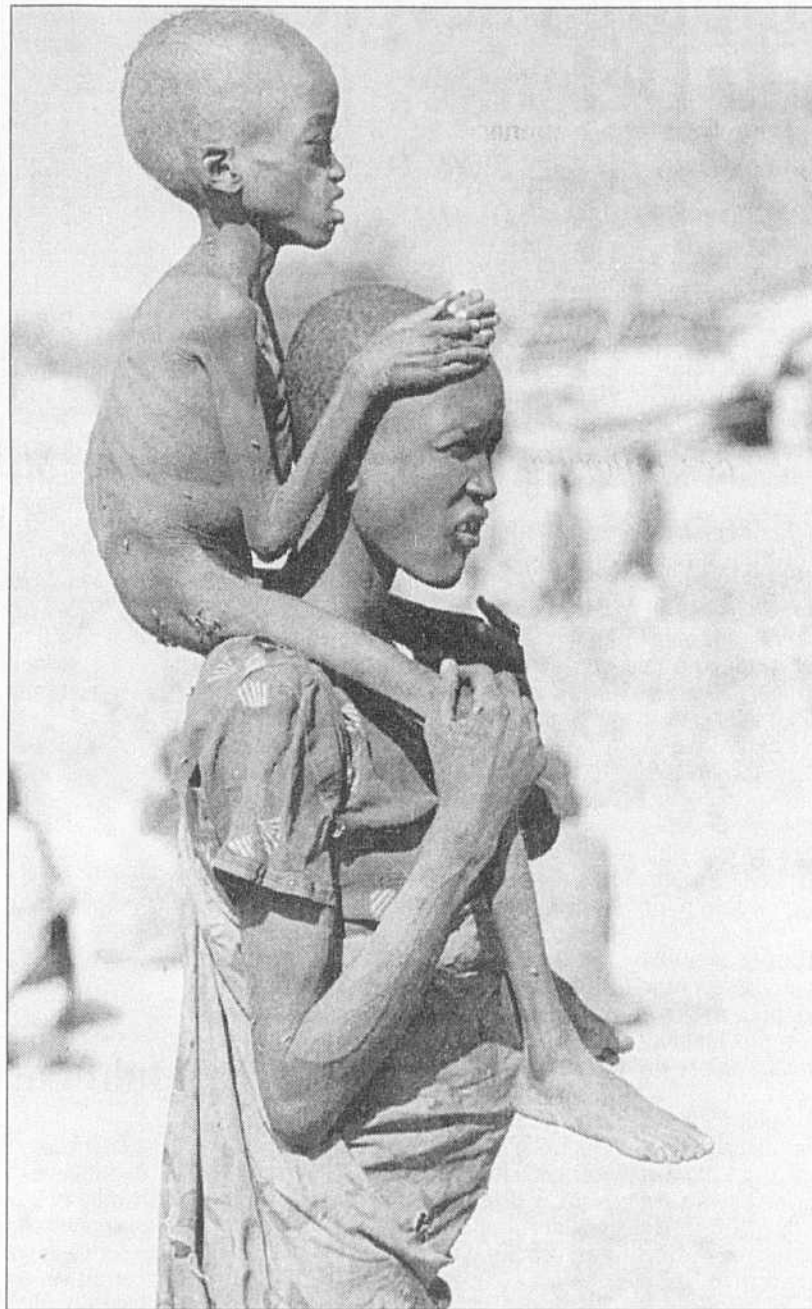


PHOTO ASSOCIATED PRESS

CETTE MÈRE et son fils se dirigeaient hier vers le centre de distribution de nourriture de Parajak, dans le sud du Soudan, où plus de 60 000 Soudanais ont trouvé refuge depuis le déclenchement de l'offensive gouvernementale annuelle contre la rébellion. Le plus grand pays d'Afrique est ravagé depuis 11 ans par une guerre entre le Nord musulman et le Sud chrétien et animiste.

Eltsine toujours
en convalescence

« Le président souffre
d'un refroidissement,
rien de plus »

Moscou (AFP) — Le président russe Boris Eltsine a regagné mercredi sa résidence des environs de Moscou où il se trouvait toujours hier en convalescence après un « refroidissement » contracté le 3 février lors de sa visite officielle en Géorgie, a indiqué le service de presse de la présidence.

« Le président souffre d'un refroidissement, rien de plus », a précisé à l'AFP un membre du service de presse, M. Dimitri Chevtchenko.

Boris Eltsine, âgé de 63 ans, avait interrompu mardi le repos qu'il observait depuis plus d'une semaine dans sa résidence de Zavidovo, à quelque 80 kilomètres au nord de Moscou, pour honorer les entretiens prévus au Kremlin avec le premier ministre britannique John Major, en visite officielle en Russie.

Le porte-parole de la présidence Viatcheslav Kostikov a estimé mardi que « si la santé d'un président dans n'importe quel pays est source d'inquiétude, les spéculations politiques qui se fondent sur les insinuations et la malveillance sur la santé de Boris Eltsine sont anti-patriotiques et inconvenantes ».

Le président russe a été contraint de reporter au 24 février son discours sur le budget pour 1994 initialement prévu vendredi au Kremlin devant les deux chambres du parlement.

L'éloignement du chef de l'État intervient en pleine crise bosniaque, alors que la Russie s'est déclarée opposée à l'ultimatum de l'OTAN du 9 février menaçant les Serbes de Bosnie de frappes aériennes en cas de refus de retirer leurs armes d'ici le 21 février à 00H00 GMT.

La semaine dernière, le président américain Bill Clinton n'avait pas réussi pendant deux jours « pour des raisons techniques », selon Washington, à joindre au téléphone Boris Eltsine dans sa résidence pour évoquer avec lui la crise bosniaque.

L'entretien avait finalement eu lieu vendredi.

Les ponts sont presque rompus
entre Washington et AristideALAIN FRACHON
LE MONDE

Washington — Les ponts ne sont pas rompus mais les relations entre l'administration Clinton et Jean-Bertrand Aristide, le président haïtien en exil, paraissent de plus en plus difficiles sinon conflictuelles, pour la plus grande joie des putschistes au pouvoir à Port-au-Prince.

Un climat de méfiance s'est installé entre les deux parties qui n'ont plus du tout la même conception de ce qu'il faut faire pour revenir à un semblant d'ordre constitutionnel en Haïti et pour chasser du pouvoir les militaires qui ont renversé M. Aristide en septembre 1991. Le différend est apparu cette semaine au grand jour, à Washington, à l'occasion de la visite d'une délégation parlementaire haïtienne parrainée par les États-Unis et qui, sans M. Aristide, a été reçue, mercredi, par Peter Tarnoff, sous-secrétaire d'État. Apparemment en étroite collaboration avec le département d'État, la délégation propose un plan d'action qui ne plaît pas à M. Aristide, lequel est, en retour, accusé par l'administration de manquer de souplesse.

Rien toutefois de définitif puisque le président Aristide devait s'entretenir jeudi avec cette délégation qu'il a, nous a-t-il déclaré, déjà rencontrée deux fois depuis qu'elle est à Washington à l'ambassade d'Haïti. « Dans une ambiance détendue et cordiale, nous a confié le président en exil, nous avons examiné les différents chemins possibles » pour sortir de l'impasse. Signe du cli-

mat actuel entre le président destitué et l'administration, plusieurs sources officielles américaines avaient laissé entendre ces derniers jours que M. Aristide s'était refusé à dialoguer avec les parlementaires venus d'Haïti.

Ceux-ci proposent que le président nomme un nouveau premier ministre, en remplacement de Robert Malval, démissionnaire. Le nouveau premier ministre formerait un gouvernement civil le plus représentatif possible, autrement dit sur une base politique plus large, et moins à gauche, que celle sur laquelle s'était appuyé M. Aristide. Simultanément, le Parlement haïtien décréterait une amnistie pour les putschistes de septembre 1991; les deux principaux auteurs du coup d'État, le chef de l'armée, le général Raoul Cédras, et celui de la police de Port-au-Prince, le colonel Michel François, quitteraient leurs fonctions. Après quoi, le nouveau premier ministre serait confirmé par le Parlement un pouvoir civil gouvernerait à nouveau et préparerait le terrain pour un retour du président Aristide à Port-au-Prince.

Le départ du général Cédras

Dans les grands traits, ce « plan » correspond à l'accord que M. Aristide et les putschistes aient conclu, sous l'égide des États-Unis et de l'ONU, en juillet dernier, à Governors Island (New York). Aux termes de l'accord, le président Aristide, qui vit en exil aux États-Unis depuis son renversement, devait regagner Port-au-Prince en octobre, cependant que des « casques bleus », essentiellement des militaires américains, devaient « encadrer » l'armée et la police haïtiennes. Lesdits casques

bleus ayant été mis en déroute par quelques manifestants à la solde de MM. Cédras et François, l'accord de Governors Island n'a pas été appliqué. Contrairement à celui de juillet, le plan de la délégation parlementaire ne prévoit aucune date précise pour le retour du président.

Dans l'entourage de M. Aristide, on soupçonne qu'il y a peut-être la volonté de restaurer un pouvoir civil à Port-au-Prince sans assurer le retour d'un président qui suscite la méfiance de l'armée et de nombreux milieux d'affaires.

Dans le court entretien téléphonique qu'il nous a accordé, M. Aristide a dit s'en tenir à une position de principe. « Nous attendons, a-t-il déclaré, que cette petite minorité de l'armée haïtienne qui, depuis juillet, a fait assassiner des milliers d'Haïtiens, et notamment Guy Malval, le ministre de la justice (du gouvernement Malval), respecte l'accord de juillet en quittant le pouvoir ». Aux termes de ce document, « Cédras devait partir, nous continuons à exiger son départ » avant de songer à former un gouvernement. Sans un renforcement des sanctions économiques contre l'île, juge encore le président haïtien, les militaires resteront sur leurs positions.

M. Aristide ne voit pas dans la dernière proposition ce qui serait susceptible d'inciter les putschistes à partir ou à laisser travailler un gouvernement civil alors qu'ils ont empêché celui de M. Malval de fonctionner. L'administration maintient que les sanctions économiques ne seront pas suffisantes pour faire céder les militaires et qu'il faut progressivement préparer un pouvoir civil, avant d'envisager le retour de M. Aristide.

LE MONDE

EN BREF

WHITEWATER: L'ENQUÊTE AURA LIEU

Little Rock (Reuter) — Un juge fédéral a accepté qu'un grand jury enquête sur les investissements immobiliers de Bill Clinton lorsqu'il était gouverneur de l'Arkansas. Le juge Stephen Reasoner a pris cette décision dans le cadre de l'affaire Whitewater, une société d'investissements de l'Arkansas dans laquelle le président américain et son épouse avaient des parts. Les membres du grand jury devaient être désignés d'ici 30 à 45 jours. Ils auront 18 mois pour déterminer si des fonds de la Madison Guaranty, une caisse d'épargne et de prêts qui a fait faillite, ont servi illégalement à financer la campagne électorale de Bill Clinton en 1984. Bill et Hillary Clinton étaient associés au propriétaire de la Madison, Jim McDougal, au sein de la Whitewater. La faillite de la Madison, en 1989, a coûté au moins 46 millions de dollars aux contribuables américains.

HENRI PIERRE N'EST PLUS

Washington (AFP) — Henri Pierre, journaliste au *Monde*, est décédé hier à Washington à l'âge de 75 ans, a-t-on appris dans son entourage. Collaborateur du quotidien *Le Monde* depuis sa création, Henri Pierre avait été dès 1953 correspondant de ce journal aux États-Unis, où il avait notamment couvert «l'affaire Rosenberg». Correspondant à Londres, puis à Moscou, de nouveau à Washington (lors du scandale du Watergate et la démission de Richard Nixon), Henri Pierre devait prendre sa retraite en 1980 après un nouveau séjour à Londres pour *Le Monde*. Il revint s'établir à Washington d'où il continuait à assumer sa passion pour le journalisme au profit du *Monde*, de la *BBC* et de plusieurs hebdomadaires français. Homme de théâtre - ses prestations attiraient la grande foule -, à l'humour décapant, Henri Pierre, qui ne s'est jamais pris au sérieux, exerçait un regard talentueux sur l'actualité. Il aimait par dessus tout la vie. Il était l'auteur de «la vie quotidienne à la Maison-Blanche au temps de Reagan et Bush». Veuf, Henri Pierre était père de trois enfants.

7000 GHANÉENS RÉFUGIÉS AU TOGO

Lomé (AFP) — Plus de 7000 Ghanéens, fuyant les affrontements inter-ethniques qui ont fait au moins mille morts en deux semaines dans le nord-est du pays, se sont réfugiés dans le nord du Togo voisin, a annoncé hier à Lomé le gouvernement togolais. Au cours d'une conférence de presse, le ministre togolais chargé des Droits de l'homme, Mme Régine Wéré Gazarou, a indiqué que la majorité des réfugiés se trouvent actuellement dans la province de Dankpen (350 km au nord-ouest de Lomé), frontalière de la région de Yendi où ont éclaté le 2 février les affrontements entre deux ethnies rivales, les Konkombas et les Nanumbas. Selon des sources militaires ghanéennes, un calme précaire est revenu dans le nord-est du pays, où l'état d'urgence a été instauré en fin de semaine dernière pour une période de trois mois.

POLICIER TUÉ À BELFAST

Belfast (AFP) — Un policier a été tué et deux autres ont été blessés dans un attentat à la roquette hier dans le centre de Belfast, a-t-on appris de source sûre à Belfast. La voiture des policiers a été atteinte par un tir de roquette dans un quartier républicain (catholique). Dans la nuit de mercredi à jeudi, un soldat avait été grièvement blessé par l'explosion d'une bombe dans un autre quartier républicain, à Belfast Est. Il a notamment été amputé d'une partie de sa jambe après l'explosion au passage de sa patrouille de la bombe contrôlée à distance. Quelques heures plus tard une autre bombe avait explosé dans une zone catholique du nord de Belfast, sans faire de victime.

FINIE LA TRÊVE EN CORSE

Ajaccio (Reuter) — Le Front de libération nationale de la Corse (FLNC) «canal historique» a annoncé hier «la rupture de la trêve observée depuis le 22 juin 1993 et la reprise des opérations militaires». Au cours d'une conférence de presse tenue dans la nuit de mercredi à jeudi dans le maquis en Corse-du-Sud, le porte-parole de l'organisation clandestine, entouré d'une centaine de militants armés, cagoulés et vêtus de treillis militaires, a notamment déclaré: «Le peuple corse ne peut se satisfaire des promesses gouvernementales fallacieuses ni s'accommoder de compromissions, moyennant quelques gadgets institutionnels ou une pluie d'argent». La Corse n'a plus vécu de «nuits bleues» depuis la trêve de juin 1993. Cinq plastiques ont cependant été perpétrés dans la nuit du 30 janvier, à la veille de la visite d'Édouard Balladur et de Charles Pasqua.

MAJOR DÉFEND SA CAMPAGNE

Londres (Reuter) — Le premier ministre John Major a promis hier de poursuivre sa campagne de «retour aux valeurs», dénoncée par la presse britannique comme un chef d'œuvre d'hypocrisie après une série de scandales de mœurs. Cette campagne «n'est pas une croisade morale pour une morale personnelle en privé», écrit John Major dans une tribune publiée dans le *Daily Express*. «Mais elle a une dimension morale. Elle parle de responsabilité pour les autres et d'obligations envers les autres», poursuit-il. «Au cœur de cette initiative il y a un regard nouveau sur des secteurs clés de la politique sociale: la criminalité, l'éducation, les travailleurs sociaux et le logement».

LE FILS DE KIM «BLESSÉ»

Séoul (Reuter) — Kim Jong-il, fils et successeur désigné du président nord-coréen Kim Il-sung, aurait été grièvement blessé dans un mystérieux accident. Ses blessures ne sembleraient pas être de «cause naturelle». C'est ce qu'a affirmé hier le président du principal parti de l'opposition sud-coréenne, Lee Ki-taek, chef du Parti démocratique. Il a déclaré à la presse avoir reçu d'un responsable public américain l'information selon laquelle Kim, dont le 52e anniversaire a été célébré sans grand faste mercredi en Corée du Nord, avait subi des blessures graves, dont la nature n'a pas été précisée. «Je ne sais pas si les blessures de Kim Jong-il ont été causées par un accident de la route ou par une arme à feu, a déclaré Lee, mais elles ne semblent pas avoir des causes naturelles.»

LE COMMANDANT OUBLIE SA JAMBE

Anlong Veng (Reuter) — Les défenseurs khmers rouges d'Anlong Veng, dans le nord du Cambodge, ont fui avec une telle hâte devant une offensive de l'armée gouvernementale que leur commandant Ta Mok a laissé sur le terrain sa jambe de bois. La prise d'Anlong Veng — et de la jambe de bois — a été saluée par le gouvernement comme son plus important succès sur le plan militaire depuis les élections organisées par l'ONU en mai dernier, a déclaré hier le commandant de l'armée, le général Long Sopheap. Anlong Veng a été prise le 5 février mais la résistance à l'intérieur de la base n'a vraiment cessé totalement que le 10 février. La jambe de bois retrouvée au domicile de Ta Mok a été brandie par des officiers comme un trophée de guerre et sera exposée à Phnom Penh, la capitale. Plus de 3000 soldats gouvernementaux occupent maintenant ce qui était une base khmère rouge, à 310 km au nord de Phnom Penh.

Blocus des échanges commerciaux avec l'ex-république yougoslave de Macédoine

La Grèce inquiète ses partenaires européens

Le blocus des échanges commerciaux entre la Grèce et la Macédoine à partir du port de Salonique, décidé mercredi par le gouvernement grec, aura pour principal effet d'asphyxier l'approvisionnement en pétrole de l'ex-république yougoslave. Selon les données fournies par l'Organisme du port de

D'APRÈS REUTERS ET AFP

Après avoir mis un bâton à ses attaques contre l'ex-république yougoslave de Macédoine depuis le début de sa présidence de l'Union européenne, Athènes provoque de nouveau l'inquiétude de ses partenaires de l'UE.

Sans les en avertir, la Grèce a fait savoir mercredi qu'elle ferait son consulat à Skopje et, surtout, qu'elle refusait désormais l'accès du port grec de Salonique à la Macédoine, sauf pour y recevoir de l'aide humanitaire.

«Ce n'est ni bon pour la construction européenne, ni bon pour l'esprit de famille», a déclaré hier Bruno Dethomas, le porte-parole de la Commission européenne.

Soucieux d'éviter toute surenchère, les ministres belge et allemand des Affaires étrangères feront aujourd'hui à Athènes pression sur leur homologue grec pour qu'il fasse preuve de retenue dans ce dossier, particulièrement à quelques jours de la fin de l'ultimatum lancé par l'OTAN pour le retrait des armes lourdes opérationnelles stationnées autour de Sarajevo.

Les trois hommes sont membres de la «troïka» européenne, qui est composée des présidences passée, présente et future de l'UE.

Depuis que la Grèce a entamé son semestre de présidence de l'UE, début janvier, diplomates et responsables de la Commission estiment pourtant n'avoir pas ménagé leur peine pour éviter une escalade

de qui risque de mettre à mal la solidarité communautaire. Pour éviter toute confusion, la plupart des États membres de l'UE, dont la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne, avaient pris soin de reconnaître l'ex-république yougoslave de Macédoine (FYROM en anglais) avant qu'Athènes ne reprenne ce flambeau.

La Grèce refuse que les deux millions de Macédoniens utilisent le nom de Macédoine qui, selon elle, appartient au patrimoine historique et culturel grec et craint des visées territoriales de Skopje sur sa province du même nom.

Les pays de l'UE qui ont reconnu la FYROM estiment n'avoir pas pris parti dans cette polémique en ne reconnaissant pas la «Macédoine», mais Athènes n'en a pas moins vivement réagi.

Les tensions s'étaient toutefois petit à petit apaisées et Theodoros Pangalos, ministre grec des Affaires européennes, qui avait créé un authentique incident diplomatique en traitant l'Allemagne de «géant à la force brutale et à la cervelle d'oiseau», était doucement rentré dans le rang.

En dépit du déluge d'articles très sceptiques quant à sa capacité à gérer en toute objectivité le dossier des Balkans qui avait salué le début de sa présidence, Athènes se contentait de répéter sans passion excessive sa position officielle.

Jacques Delors, le président de la Commission, avait même fait appel début janvier à «l'esprit de famille» pour inciter les

Douze à faire preuve de compréhension envers la Grèce. Mais les partenaires européens d'Athènes estiment n'avoir pas été payés en retour pour leur patience.

Les mesures prises mercredi, qui ont déjà été condamnées par les États-Unis et le Danemark, l'ont aussi été par la Commission d'une manière inhabituellement ferme pour cette institution.

Par ailleurs, le chef du bureau de liaison des États-Unis dans l'Ancienne république yougoslave de Macédoine, M. Robert Norman, a indiqué hier à l'AFP qu'aucun accroissement des effectifs militaires américains stationnés dans ce pays n'est prévu.

La presse de Skopje, citant un haut fonctionnaire du Pentagone ayant requis l'anonymat, avait annoncé jeudi qu'un contingent supplémentaire de 3000 soldats serait envoyé en Macédoine.

M. Redman a déclaré «sans fondement» les «spéculations» de la presse macédonienne concernant un accroissement des forces américaines.

Il a rappelé que le secrétaire américain à l'armée de terre, Togo West, avait lui-même démenti l'existence d'un tel projet, lors d'une visite à Skopje lundi dernier. Plus de 300 soldats américains sont déployés en Macédoine depuis juillet 1993, en renfort à quelque 700 Casques bleus nordiques, dans le cadre d'une mission préventive visant à empêcher l'extension de la guerre dans l'ex-Yougoslavie à la Macédoine.

L'agriculture et ses menaces

La mouche et les Japonais

Un petit insecte vient troubler le parcours politique du gouverneur de Californie

RÉGIS NAVARRE

LE MONDE

Los Angeles — Depuis 1975, épisodiquement la mouche méditerranéenne, *Medfly*, vient troubler le parcours politique du gouverneur de Californie, l'État le plus peuplé du pays.

Le Républicain Pete Wilson, qui ne cache pas son ambition d'être un jour président, doit maintenant gérer la situation créée par le retour d'un insecte qui, à lui seul, menace l'agriculture californienne. Celle-ci produit plus vend pour 18 milliards \$ de fruits et légumes par an, y compris à l'étranger, en particulier en Asie.

En décembre dernier, une seule mouche, mais une femelle pondueuse, insistent les responsables du département de l'agriculture, est découverte à Corona, à 80 kilomètres à l'est de Los Angeles.

Aussitôt un officiel de l'ambassade des États-Unis à Tokyo, Ralf Iwamoto, dans un contexte plus général de guerre commerciale, prévient la Californie que les Japonais saisiraient ce prétexte pour boycotter la production californienne si des mesures n'étaient pas prises pour anéantir aussitôt la *Medfly*.

Attention au boycottage asiatique

Le Japon achète pour 300 millions \$ par an de légumes californiens.

Plusieurs pays asiatiques ont laissé entendre qu'ils suivraient le Japon en cas de boycottage.

Les 70 000 résidents de Corona ont alors engagé, en vain, tous les recours juridiques possibles pour différer un arrosage, jugé «diplomatique», d'insecticide — du malathion — sur 46 kilomètres carrés résidentiels.

Le 15 février, les hélicoptères de l'opération *Medfly* ont décollé. Leur mission doit se poursuivre jusqu'en juillet.

D'un côté, la mouche est venue alimenter le sentiment anti-japonais déjà vif sur une côte ouest attachée à l'environnement et à la santé.

D'un autre côté, le gouverneur Peter Wilson et le parti républicain se sont vus, une fois de plus, lancer un défi par leur adversaire démocrate, Kathleen Brown, qui espère conquérir le siège de gouverneur en 1994.

Le département de l'agriculture assure qu'il n'existe aucun risque. «On sait pourtant que l'on évite d'épandre le malathion sur des zones où vivent des espèces en voie de disparition», remarquait un résident de Corona.

Les autorités ont aussi demandé, que les enfants, les animaux domestiques et toute personne allergique évitent de s'exposer à ce produit chimique.



Zapatistas cette semaine non loin de San Cristobal de las Casas, ancienne capitale du Chiapas.

Dès lundi

Première rencontre officielle avec les zapatistes

San Cristobal de las Casas (AFP) — La première rencontre officielle entre la guérilla et le commissaire désigné par le gouvernement mexicain pour la paix au Chiapas, M. Manuel Camacho Solís, aura lieu lundi prochain, a annoncé hier M. Camacho.

Le commissaire pour la paix du gouvernement a indiqué que l'endroit où se déroulerait la rencontre était «déjà décidé», mais qu'il ne «serait pas divulgué avant samedi, pour des raisons évidentes de sécurité».

Outre M. Camacho, l'évêque de San Cristobal de las Casas, Mgr Samuel Ruiz, médiateur désigné par la guérilla, participera au dialogue. La guérilla a de son côté déjà désigné ses délégués pour participer à la rencontre, selon un communiqué antérieur, et avait appelé mercredi les partis politiques institutionnels à «envoyer des observateurs» à cette rencontre, pour laquelle sont accrédités plus de 180 journalistes et photographes mexicains et étrangers.

On ignore si le «sous-commandant Marcos», chef militaire et porte-parole de l'Armée Zapatiste de Libération Nationale (EZLN), fera partie des délégués de l'EZLN, ni si ces délégués assisteront masqués ou non à la rencontre.

M. Camacho n'a pas non plus indiqué hier l'agenda exact du dialogue, qui s'annonce long et difficile mais il a notamment souligné que les deux parties devraient d'abord «rechercher des solutions pour la fin des hostilités».

En revanche, M. Camacho avait indiqué à la fin du mois de janvier dernier que «les conditions pour un dialogue existent» et qu'il reconnaissait l'EZLN, à l'origine du conflit armé lancé le 1er janvier dernier, comme «force politique en formation» et non comme «force belligérante», comme le souhaitait celle-ci.

Buthlezi dit «non» à l'ANC

Johannesburg (AFP) — Le chef du parti zoulou Inkatha, Mangosuthu Buthelezi, a rejeté hier les concessions faites la veille par le président du Congrès national africain (ANC) Nelson Mandela à l'Alliance de la liberté, les qualifiant de «ridiculisement inadéquates». Dans un communiqué, M. Buthelezi a averti que lui-même et son parti continueraient à boycotter les premières élections multiraciales prévues du 26 au 28 avril. M. Buthelezi, qui a qualifié de «politique au rabais» le compromis proposé par l'ANC, a estimé que M. Mandela n'avait en fait que rendu publiques les propositions ayant déjà bloqué les négociations constitutionnelles. Le Front du peuple africain (AVF, extrême droite blanche) n'avait pas réagi hier matin aux propositions de l'ANC.

Le Commissaire du gouvernement avait également proposé un agenda en six points «dans l'ordre suivant: négociations, accords, premiers résultats, déclaration de fin définitive des hostilités, désarmement avec garanties plénières pour les deux parties, réconciliation et participation ouverte aux institutions politiques et sociales et à la vie politique».

De son côté l'EZLN lors de différents communiqués ou déclarations, a mis en avant les exigences de «liberté, justice et démocratie», tant au plan régional que national, ainsi que d'une réforme agraire, d'une «participation réelle des indiens» aux instances politiques et «des élections propres et transparentes» au plan national, en se référant aux élections présidentielles et législatives prévues le 21 août prochain au Mexique. Enfin, l'EZLN a indiqué à plusieurs reprises qu'elle ne déposerait pas les armes avant qu'un accord «crédible» ne soit conclu.

L'annonce de la date de la rencontre entre le Commissaire du gouvernement et la guérilla intervient à peine 24 heures après la libération par l'EZLN, mercredi, près de la «zone franche» de Guadalupe El Tepeyac (à 200 kms de San Cristobal), du général en retraite et ancien gouverneur du Chiapas (1982-1988) Absalon Castelanos, 66 ans. Elle intervient également après que la guérilla ait annoncé qu'elle cessait de prélever un «impôt de guerre» dans les régions sous son influence.

M. Camacho avait salué ces deux mesures en indiquant que «la guérilla a tenu les promesses auxquelles elle s'était engagée», ajoutant que «ces gestes confirment que la politique avec des principes est le meilleur chemin pour arriver à la paix».

Le Tagentopoli a bouleversé l'Italie

Rome (Reuter) — Il y a deux ans Réclamaient le *Tagentopoli* (le règne des pots-de-vin), scandale qui a brisé la classe politique italienne et ouvert la voie à une réforme des institutions.

Pour ce second anniversaire, les juges ont fait le serment de ne pas baisser la garde, malgré les élections de mars.

L'histoire a débuté le 17 février 1992 lorsque le juge milanais Antonio Di Pietro, aujourd'hui sanctifié dans le cœur des Italiens, avait fait arrêter le directeur d'une maison de retraite de la région, Mario Chiesa.

Membre du parti socialiste, peu connu, ce dernier avait touché des dessous de table d'un montant sept millions de lires (4500 dollars US) d'un petit industriel, Luca Magni.

Comme aux plus beaux jours de la guerre froide, Luca Magni, un micro dissimulé dans son stylo et une caméra vidéo cachée dans son attaché case, avait fait prononcer à Mario Chiesa la phrase qui lui a été fatale: «Quand est-ce que je toucherai le reste?».

Depuis lors, Mario Chiesa, condamné à six ans de prison mais laissé en liberté dans l'attente de son jugement en appel, a retrouvé l'anonymat. Mais cette affaire a bouleversé le pays.

A ce jour, le plus gros pot-de-vin découvert, «la mère de tous les pots-de-vin» comme l'a baptisé un journal, se monterait à 150 milliards de lires (88 millions de dollars US), et aurait été versé par l'empire Ferruzzi à divers partis politiques.

Plus de 6000 Italiens ont été impliqués dans l'enquête «Mani pulite» (mains propres), dont 438 membres des deux chambres du Parlement et cinq anciens chefs de gouvernement.

Parmi eux on trouve le démocrate chrétien Giulio Andreotti, qui fut sept fois Premier ministre, et le socialiste Bettino Craxi, dont le procès doit s'ouvrir le 29 mars.

Justice ou vengeance?

«Je ne pense pas que le 17 février doive rester dans les annales de la nation», a déclaré Francesco Saverio Borrelli, procureur à Milan, où est centralisée l'enquête «Mani pulite».

«Le travail du bureau du procureur de Milan se poursuit avec le même empressement qui l'a toujours caractérisé».

La perspective d'élections imminentes ne peut influencer le rythme ou le cours des choses, qui ne dépendent que de la logique de l'enquête», a-t-il ajouté.

Les élections législatives des 27 et 28 mars se dérouleront dans le cadre d'un nouveau système électoral à la majorité simple, adopté par référendum l'an dernier à une très forte majorité, par des électeurs las de la corruption et de l'instabilité gouvernementale chronique.

Le scandale a placé sur le devant de la scène une multitude de nouveaux partis, à gauche, à droite comme au centre, qui ont formé des alliances et espèrent prendre la place de la «vieille garde», qui a perdu la confiance des Italiens.

Même s'il est largement rénové, le nouveau parlement ne pourra pas négliger l'opération «Mani Pulite» et devra trouver une solution pour toutes les affaires en cours qui n'ont pas encore été jugées en raison des lenteurs de la justice.

Frappés par l'ampleur de la corruption, plus que par son existence en tant que telle, les Italiens continuent à demander ce que certains appellent justice, et ce que d'autres nomment vengeance de type révolutionnaire.

RÉSULTATS

Tirage du 94-02-16

7	22	25	39	45	48
Numéro complémentaire: 37					
GAGNANTS			LOTS		
6/6	0	2 293 101,80 \$			
5/6+	8	85 991,30 \$			
5/6	238	2 312,30 \$			
4/6	14 631	72,10 \$			
3/6	275 131	10,00 \$			

Vente totales: 16 305 586,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 5 600 000,00 \$
Prochain tirage: 94-02-19

Extra

Tirage du 94-02-16

NUMÉROS	LOTS
332111	100 000 \$
32111	1 000 \$
2111	250 \$
111	50 \$
11	10 \$
1	2 \$

T.V.A., le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

ROBIC
DEPUIS 1882
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS
55 ST-JACQUES MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 883-0404
La maîtrise des intangibles

CONDITIONS DE SKI

INFO-SKI 514-790-7070



RÉGIONS

ENNEIGEMENT

LAURENTIDES

Morin Heights	214	22	16
St-Sauveur	213	28	23
Avila	185	11	10
Olympia	197	19	14
Gabriel	200	16	9
Habitant	167	10	10
Chanteclerc	183	22	22
Christie	180	12	
Sauvage	168	9	
Avalanche	165	9	
Alta	178	20	
Vallée Bleue	115	15	
Mont Daniel	114	16	
40/80	100	3	
Mont-Tremblant	671	57	
Mont-Blanc	305	35	
Gray Rocks	184	22	
Labelle	165	10	
Belle Neige	157	14	

MAURICIE-BOIS FRANCS

Val Mauricie	100	5	
Bois Francs	185	14	8
Vallée du Parc	168	15	10
La Tuque	148	10	6
Carmel	106	11	5

ABITIBI TÉMISCAMINGUE

Vidéo	107	13	4
Kanasuta	147	10	4

BAS ST-LAURENT

Comi	306	11	
St-Mathieu	191	10	
Biencourt	152	10	
Côte des Chats	134	6	4
Citadelle	191	8	2
Val Neigette	169	15	10

ESTRIE

Orford	540	39	
Owl's Head	540	27	
Sutton	460	53	
Bromont	400	22	13
Glen	350	26	
Adstock	335	11	
Shefford	305	14	
Mont Joye	192	18	8
Bellevue	80	6	6

MONTÉRÉGIE

St-Bruno	125	14	13
Rigaud	120	8	3

LANAUDIERE

Val St-Côme	300	20	5
Trinité	130	11	
Pontbriant	137	10	4
Montcalm	139	20	
Garceau	305	16	

QUÉBEC

Mont Ste-Anne	625	45	13
Stoneham	420	25	16
Le Relais	204	25	25
St-Castin	175	14	11
Castor	230	14	

GASPÉSIE

Pin Rouge	450	8	
Becheval	235	13	6
Val d'Irène	274	13	
Castor	85	8	2
Cap Chat	200	8	8
Miller	241	26	

CHAUDIÈRES-APPALACHES

Massif du Sud	400	10	
Grande Coulee	353	26	
Crapaudière	290	11	4
Mont Original	296	25	6
Ski-Beauce	91	5	5

MANICOUAGAN

Tibasse	125	10	10
Mont Gallix	185	18	7

MONTRÉAL

Des Hirondelles	13	1	1
Ignace Bourget	13	1	1
Cabrini	13	1	1
Mont-Royal	13	1	1

OUTAOUAIS

Ste-Marie	381	17	
Chilly	150	5	
Camp Fortune	205	13	13
Vorlage	138	15	7
Cascades	60	15	13
Lac de l'Argile	128	3	

SAGUENAY

Mont Édouard	140	22	
Le Valinout	360	17	
Lac Vert	240	13	
Mont Bélu	175	10	2
Mont Fortin	95	11	11

CHARLEVOIX

Le Massif de la petite Rivière St-François	770	15	
Mont Grand Fonds	335	12	

ÉTATS UNIS

Jay Peak	1097	46	
Bolton Valley	338	48	9
Smuggler's Notch	796	55	
Sugarloaf	853	84	
Sunday River	612	90	
Balsams/Wilderness	305	14	

OUEST CANADIEN

Whistler	2170	80	
Blackcomb	2284	80	
Banff	2637	38	
Bigo White	2319	51	

EUROPE

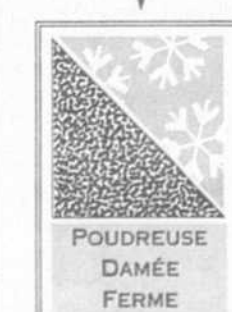
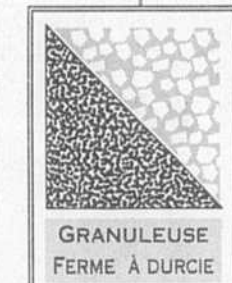
Trois Vallées	1750	95	
Val d'Isère	1450	61	
Chamonix	2807	64	

*Cette information est disponible tous les vendredis et samedis!

DÉNIVELLATION

Nb. PISTES OUVERTES LE JOUR

SKI DE SOIRÉE



Détournement du fonds de retraite d'anciens hockeyeurs professionnels

La LNH perd son appel

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Eddie Shack a dit que c'était comme gagner la coupe Stanley. Bernard Geoffron a crié de joie. Maurice Richard, lui, a voulu savoir quand il recevrait l'argent qui lui est dû.

En Amérique du Nord, hier, la nouvelle s'est répandue plus vite qu'un lancer frappé de Bobby Hull: la Ligue nationale de hockey a perdu son appel concernant des millions de dollars détournés du fonds de retraite d'anciens joueurs professionnels.

Les vétérans, qui ont conservé une fiche parfaite de 2-0 dans leurs démêlés judiciaires contre les autorités de la ligue, espèrent maintenant voir leurs chèques de retraite tripler de valeur, d'une moyenne de 10 000\$ qu'ils étaient à 30 000\$.

«J'ai gagné la coupe Stanley quatre fois, a dit Shack. C'est ma cinquième.»

«Enfin, a crié Geoffron au téléphone depuis Atlanta. Il est à peu près temps. Cet argent nous appartient, et c'est pourquoi nous avons gagné.»

Maurice Richard, à Montréal, a dit qu'il était heureux pour ceux qui ont fait tout le travail. Ça fait plaisir, c'est sûr, mais nous ignorons toujours quand nous recevrons notre argent et combien de temps cela prendra.

Ce dernier détail dépend de la LNH. La ligue dispose en effet de 60 jours pour demander à la Cour suprême du Canada la permission d'en appeler.

«Nous n'avons pas encore pris de décision à ce sujet, a déclaré hier le vice-président de la LNH Jeff Pash. Nous voulons avoir le temps d'étudier tous les documents.»

Les joueurs à la retraite espèrent pour leur part que la LNH va se soumettre et leur payer leur dû. Le fonds de retraite de la LNH s'est retrouvé avec un surplus d'environ 29 millions\$ dans le milieu des années 80 et la ligue en aurait détourné 22,5 millions\$ pour financer le régime de retraite des joueurs actifs depuis 1986.

Sept joueurs — Shack, Hull, Andy Bathgate, Gordie Howe, Allan Stanley, Leo Reise et Carl Brewer — ont intenté leur poursuite en 1991. Un an plus tard, une cour ontarienne leur donnait raison et affirmait que cet argent appartenait aux joueurs qui étaient actifs au moment où le fonds engendrait des surplus.

Hier, la Cour d'appel de l'Ontario, la plus haute instance judiciaire dans cette province, a confirmé ce jugement.

Si la LNH se plie à cette décision — ce que le commissaire de la ligue Gary Bettman leur a promis, affirment les vétérans —, il reviendra à des acteurs et à des comptables de jouer avec les chiffres afin de déterminer combien chaque retraité recevra de plus par année.

Brewer estime que le surplus du fonds de retraite vaut aujourd'hui environ 45 millions\$, à diviser entre environ 1000 ex-joueurs.

Pour Geoffron, il est à peu près temps que justice soit faite.

«Quand vous pensez à un gars comme Gordie Howe — M. Hockey — qui a joué pendant toutes ces années (26 pour être précis) et qui reçoit une pension d'environ 13 000\$, c'est dégoûtant», a expliqué Geoffron. «Je vous le dis, voilà une très bonne nouvelle pour nous, les vétérans.»

Le défunt Clarence Campbell, quand il était président de la ligue, avait promis aux joueurs dans les années 60 que leur régime de retraite serait le meilleur de tous les sports professionnels.

Toutefois, le régime de retraite de la LNH est aujourd'hui le moins généreux, parce que les autres sports se sont servis des surplus générés par leur fonds pour améliorer le régime des joueurs à la retraite, ce qui n'a pas été le cas dans la LNH.

Si Howe avait joué dans l'Association nationale de basketball pendant 26 saisons, il recevrait une pension annuelle supérieure à 50 000\$. Au baseball, il aurait droit à plus de 35 000\$.

Shack a reçu jusqu'à ce jour 10 000\$ par an pour ses 17 années de service et Geoffron recevait un montant identique après avoir joué pendant 16 ans.

Dans son jugement, la Cour d'appel de l'Ontario a également déterminé que sa décision n'était d'aucun effet sur le régime de retraite des joueurs actifs. La LNH avait plaidé que le régime de retraite des joueurs actifs se retrouverait en difficultés si le surplus en litige devait être remis aux vétérans.

Selon Pash, la décision rendue hier pourrait avoir une influence sur les négociations présentement en cours entre la ligue et l'Association des joueurs.

Au milieu des années 80, les deux parties avaient convenu qu'un retraité ayant joué au moins 400 matches recevrait une somme forfaitaire de 250 000\$ à l'âge de 55 ans. «Cette entente est en eaux troubles», a affirmé Pash, hier.

Gardien réserviste derrière Irbe à San Jose

Waite ronge son frein derrière un autre as

ROBERT LAFLAMME PRESSE CANADIENNE

San Jose — Jimmy Waite utilise une des nombreuses expressions colorées de Claude Ruel, du Canadien, pour expliquer la situation difficile qu'il connaît avec les Sharks. «Comme Piton l'a dit, y'en aura pas de facile...», lance le gardien originaire de Sherbrooke qui conserve le moral même s'il ne voit pas beaucoup d'action encore cette saison.

«Le moral est bon mais il serait supérieur si on m'envoyait dans la mêlée quelques matchs d'affilée, a-t-il affirmé, hier, après s'être entraîné avec les joueurs blessés de l'équipe. Je commence une rencontre sur 10 dans le moment et, peu importe que je sois bon ou mauvais, je dois patienter quelques semaines avant de mériter une autre chance. C'est frustrant.»

Waite adopte une attitude positive même si le Russe Arturs Irbe est le gardien de confiance de l'entraîneur Kevin Konstantine. Irbe a pris part, hier, à son 50e match, comparativement à 11 pour le Québécois de 24 ans.

«J'ai décidé de mettre les chances de mon côté en redoublant d'ardeur durant les entraînements, a-t-il souligné. Les dirigeants sont satisfaits. Je souhaite que mes efforts rapportent des dividendes un jour.»

Heureux de quitter les Blackhawks de Chicago, avec lesquels il n'a pas obtenu la chance de montrer

son savoir-faire en raison de la présence d'Ed Belfour, Waite envisageait de commencer une quarantaine de matchs avec les Sharks.

«Je savais que Irbe possédait de bonnes aptitudes mais j'estimais que nous allions partager la tâche devant le but, comme c'est le cas chez les Mighty Ducks de Anaheim. Irbe est le gardien numéro un depuis le premier jour de la saison. Il accomplit du travail colossal. Sans lui, on serait sans doute dans le pétrin.»

Wayne Thomas, qui fait partie du personnel d'entraîneurs des Sharks, aide grandement Waite au plan psychologique. Thomas est un ancien gardien qui a déjà joué dans l'ombre de Ken Dryden, du Canadien, dans les années 70.

«Wayne comprend mieux que quiconque la période difficile que je traverse, a-t-il avancé. Il me répète continuellement que je n'ai rien à me reprocher. Je suis victime du rendement exceptionnel d'Irbe.»

Waite peut également miser sur le soutien de l'autre patineur québécois des Sharks, l'attaquant Gaétan Duchesne, avec lequel il passe beaucoup de temps.

«Gaétan me remonte le moral. Il parle beaucoup et il fait des blagues. C'est bon d'avoir un bout-en-train comme lui dans le vestiaire. Les gars l'apprécient même s'ils lui offrent parfois de l'argent pour qu'il se ferme la trappe», a résumé Waite en riant.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

HIER	
Montréal à Tampa Bay	
New Jersey à Toronto	
Hartford à Pittsburgh	
Vancouver à Chicago	
Québec à San Jose	

Mercredi	Florida à Buffalo
Buffalo à Hartford	Islanders à Washington
Detroit à Dallas	Calgary à Dallas
Boston à Dallas	Chicago à Winnipeg
Anaheim à Phil'pie	Boston à St. Louis
Ce soir	Québec à Anaheim
Ottawa à Rangers	Philadelphia à LA
Edmonton à Detroit	

LES MENEURS

LES MEILLEURS					
b p pts			Canadien		
Gretzky, LA	28	72	100		
Fedorov, Det	40	54	94	Damphousse	25 36 61
Gilmour, Tor	21	59	80	Bellows	21 23 44
Andreychuk, Tor	44	34	78	Muller	14 24 38
Recchi, Phil	30	45	75	Keane	13 22 35
Dates, Bos	22	53	75	Schneider	14 20 34
Hull, StL	41	33	74	Dionne	14 18 32
Sheppard, Det	43	29	72	Nordiques	
Shanahan, StL	34	38	72	Shanahan	34 38 72
Nieuwendyk, Cal	35	69		Nieuwendyk	35 69
Francis, Pitt	20	49	69	Sakic	18 47 65
Bourque, Bos	16	52	68	Sundin	22 33 55
Janney, StL	15	53	68	Kamensky	17 26 43
Modano, Dal	35	32	67	Young	16 15 31
Rosenick, Chi	25	42	67	Ricci	14 14 28
Bure, Van	33	33	66	Fraser	13 14 27
Stevens, Pitt	31	34	65		

	Conférence de l'Est						
	Section Nord-Est						
	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Boston	58	30	18	10	190	161	70
Montréal	58	30	20	8	191	164	68
Pittsburgh	57	28	18	11	206	203	67
Buffalo	58	28	24	6	194	157	62
Québec	56	21	30	5	179	200	47
Hartford	58	20	32	6	167	199	46

Ottawa	59	9	42	8	149	268	26
Section Atlantic							
Rangers	55	36	15	4	201	145	76
New Jersey	55	30	18	7	202	156	67
Florida	56	25	21	10	162	155	60
Washington	57	27	25	5	185	173	59
Philadelphia	59	26	29	4	206	223	56
Islanders	55	22	27	6	186	188	50
Tampa Bay	58	21	30	7	151	172	49

Conférence de l'Ouest						
Section Centrale						
Detroit	57	33	19	5	256	200
Toronto	58	30	17	11	195	163
Dallas	59	31	21	7	210	190
St. Louis	58	29	21	8	188	192
Chicago	57	26	25	6	168	162
Winnipeg	59	17	35	7	172	238
Section Pacifique						

Calgary	59	30	20	9	218	181	89
Vancouver	58	28	28	2	194	192	58
San Jose	57	21	25	11	161	181	53
Anaheim	59	23	32	4	169	183	50
Los Angeles	56	21	29	6	207	221	48
Edmonton	60	15	36	9	181	221	39

ANNONCES CLASSÉES

I · N · D · E · X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199	IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150	Achat-vente-échange
160 • 199	Location
200 • 299	IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250	Achat-vente-échange
251 • 299	Location
300 • 399	MARCHANDISES
400 • 499	OFFRES D'EMPLOI
500 • 599	PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699	VÉHICULES

LE DEVOIR

LILLEHAMMER



GILLES MARCOTTE

Canada!

Après l'Italie et la France, des formalités, nos patineurs bicolores passaient aux choses plus sérieuses hier et ils se sont fait passer un «p'tit Canada», face États-Unis sous les yeux du roi de Norvège lui-même, en concédant le but de la nulle dans les dernières secondes. Quand même invaincus en trois matchs. Ils se débrouillent plutôt bien les représentants de la feuille d'érable: neuf joueurs de l'Ouest, neuf Ontariens, un Néo-Écossais, un Newfie: Un frog; Jean-Yves Roy, recruté en extrême. Pas un seul autre joueur né au pays de Maurice Richard ne fait partie de l'équipe.

Bizarre sur les bords, certes. Certains dont c'est le travail de s'indigner en de telles circonstances se sont empressés de le faire. Des députés du Bloc notamment. Qu'a-t-il bien pu se passer pour que les responsables de la sélection canadienne, en l'occurrence l'entraîneur chef Tom Henney de Calgary et son assistant Dany Dubé de Hauteville, ne soient pas arrivés à faire une meilleure place aux hockeyeurs du Québec?

D'abord, inutile de trop s'apaiser sur la question de l'absence des joueurs professionnels. La Ligue nationale a reporté à 1998 (Nagano au Japon), la décision de suspendre ses activités pendant les Jeux pour permettre à ses meilleurs d'aller porter le flambeau de leur pays. Autrement, les Roy, Bourque, Robitaille, Damphousse seraient là, ce qui aurait réglé le gros de l'épineuse question.

On doit donc chercher ailleurs. Se rebattre sur des joueurs universitaires ou d'autres de la Ligue américaine ou encore quelques professionnels, dits joueurs autonomes, en conflit salarial avec leur équipe comme Peter Nedved (Vancouver) ou tout simplement sans contrat comme Steve Kontos (Tampa Bay) qui a préféré Lillehammer à quelque bled perdu de la Ligue américaine.

Enfin il y a la possibilité de regarder du côté des meilleurs juniors. Un règlement stipule que les équipes juniors ne peuvent s'opposer à ce qu'un joueur de 19 ans, invité par l'équipe nationale, aille tenter sa chance si tel est son désir. Le hic, c'est que les dirigeants nationaux hésitent à aller piquer dans les juniors, de crainte de priver des équipes de leurs meilleurs éléments pendant des mois pour ensuite les retourner chez eux.

L'exemple type est celui de Martin Gendron de Hull, coté parmi les meilleurs 19 ans au Québec. Gendron est parti avec l'équipe nationale en septembre. En décembre, il a été retranché. Bon, mais pas tout à fait assez, a-t-on évalué. Des Martin Gendron, des joueurs donc, qui auraient toujours pu avoir une chance de faire l'équipe, il y en a quatre, cinq autres, selon l'évaluation du président de la Ligue junior majeure du Québec, Gilles Courteau. Seul Gendron a reçu une invitation.

Conclusion: il semble bien qu'on a essayé. Il semble bien aussi qu'on ne s'est pas fendu en quatre pour recruter des joueurs d'ici. Corollaire: il semble bien que le Canada est assez grand pour se passer du Québec.

Patinage artistique

Stojko et la jeunesse au pouvoir

Browning, Boitano et Petrenko n'accéderont pas au podium...

ALAIN GIRAUD
AGENCE FRANCE-PRESSE

Les deux derniers champions olympiques, l'Américain Brian Boitano (1988) et l'Ukrainien Viktor Petrenko (1992), qui avaient abandonné pour quelque

temps les galas professionnels, ont complètement raté leur programme, ne terminant respectivement que huitième et neuvième, Boitano chutant notamment sur le triple axel de sa combinaison.

Pour le Canadien Kurt Browning, quadruple champion du monde, ce fut pis: tombant lourdement sur le triple flip et transformant un double axel en axel simple, il connaissait l'humiliation de la 12^e place.

Patinant aux accents de Rigoletto de Verdi, Urmanov, 20 ans, a réussi un programme enlevé et sans faute, obtenant enfin des juges des notes artistiques à la hauteur de ses notes techniques.

Le Canadien Elvis Stojko, le meilleur spécialiste des sauts au monde actuellement, a réussi son festi-

val habituel avec une combinaison triple axel-double boucle piquée (il fait habituellement triple-triple).

Souvent mal noté lui aussi pour l'impression artistique, Stojko, 22 ans en mars, avait opté pour une musique et une tenue en conformité avec son style de patinage. Très physique. Sur un air très rythmé, tout de cuir noir vêtu, le Canadien donna dans l'excès. Bien lui en a pris: les juges lui ont décerné des notes artistiques de 5,6 à 5,8.

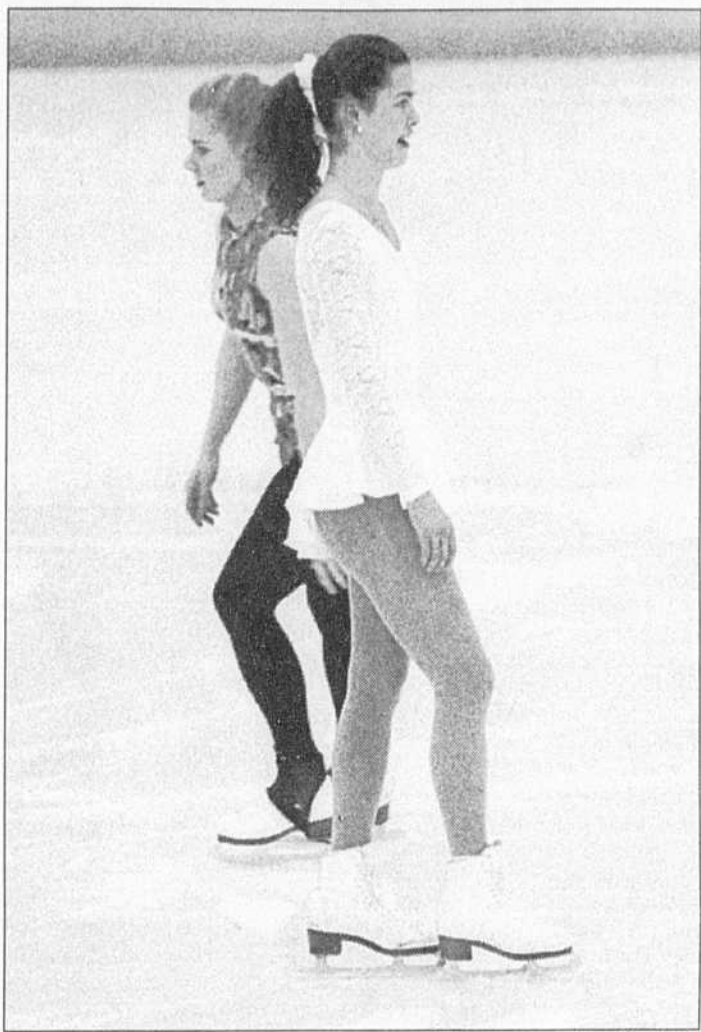
L'Américain Scott Davis, qui avait battu Boitano aux Championnats des États-Unis, s'est classé quatrième devant la Russe, Oleg Tataurov. Ils seront à l'affût pour prendre une place sur le podium, demain, lors du programme libre.

TABLEAU DES MÉDAILLES

Le tableau des médailles à l'issue de la cinquième journée de compétitions des Jeux d'hiver de Lillehammer (après 17 des 57 épreuves).

	O	A	B	Tot.
Russie	5	5	2	12
Norvège	5	3	1	9
Italie	2	2	4	8
États-Unis	2	2	0	4
Allemagne	2	1	1	4
Canada	1	0	2	3
Autriche	0	2	1	3
Pays-Bas	0	1	2	3
Kazakhstan	0	1	0	1
Finlande	0	0	2	2
France	0	0	1	1
Japon	0	0	1	1

Patinage artistique



Les Américaines Tonya Harding et Nancy Kerrigan, bien que disposant du même temps de glace pour l'entraînement, se sont complètement ignorées, hier à Hamar.

Harding cafouille à l'entraînement



des épreuves de patinage féminin.

Lors des deux premières séances d'entraînement d'hier, la patineuse américaine a raté trois triple-axel sur cinq. Elle a chuté lourdement l'après-midi et a tenté par deux fois d'exécuter un nouveau triple, sans succès.

Harding avait terminé à la quatrième place des Jeux d'Albertville en 1992, après avoir raté deux fois le triple axel, une figure-clé de son programme.

«Ma cheville droite me fait souffrir depuis un bon moment. Le triple axel aggrave la blessure», a déclaré Harding, citée par Kristin Matta, responsable du service de presse de l'équipe olympique américaine.

Coutumière des entraînements ratés, Harding a démontré sa puissance lors des séances d'hier, mais révélé des faiblesses dans la réception des sauts. Elle a mordu la glace sur un triple lutz, une triple boucle,

une combinaison triple lutz-double boucle piquée. La seule figure qu'elle a réussi à passer, fut un lutz.

Entourées de dizaines de caméramen et de photographes, Nancy Kerrigan et Harding se sont retrouvées ensemble sur la glace de la patinoire de Hamar, et se sont superbement ignorées.

Harding, soupçonnée d'avoir commandité l'agression dont a été victime sa compatriote le 6 janvier dernier, a semblé la plus nerveuse des deux lors de l'entraînement de l'équipe américaine. Elle est apparue sur la piste dix minutes après Kerrigan, en tenant la main du physiothérapeute de l'équipe, Haik Gharibian.

Pendant qu'elle s'entraînait, Kerrigan a devisé avec son entraîneur sur le bord de la patinoire, sans se retourner une seule fois. Sa rivale adopta exactement la même attitude lorsque ce fut le tour de Kerrigan de s'entraîner.

Une seule fois, leurs pas se sont croisés sur la glace, mais pas leur regard. Arrivée plus tôt, Kerrigan a quitté les lieux dix minutes avant Harding. L'épreuve individuelle dames de patinage artistique débute mercredi avec le programme original.

Hockey: Canada 3, États-Unis 3

Une comédie déjoue le Canada

MICHEL LAJEUNESSE
PRESSE CANADIENNE

Lillehammer — «Je ne sais pas si je vais écopier d'une suspension ou d'une amende. Je ne sais pas comment cela se passe ici, mais je ne peux m'empêcher de critiquer le travail de l'arbitre. On voudrait tous que les matches soient décidés à cinq contre cinq. C'est comme cela que le jeu a été conçu.»

C'est l'entraîneur-associé de l'équipe canadienne, Dany Dubé, qui faisait ces déclarations après que Todd Marchant eût marqué en avantage numérique à 28 secondes de la fin du match pour procurer un verdict nul de 3-3 aux Américains quelques secondes seulement après une autre décision douteuse rendue par l'arbitre suédois Borje Johansson.

Il venait de chasser Fabian Joseph pour avoir accroché. Mais le joueur américain a carrément joué la comédie en passant près du vétérinaire joueur canadien.

Le Canada se retrouve donc avec une fiche de deux victoires et un verdict nul et doit encore affronter la

Slovaquie et la Suède en ronde préliminaire.

Dans les autres rencontres, la Slovaquie a battu l'Italie 10-4, et la Suède a eu raison de la France 7-1.

«C'est complètement ridicule, a poursuivi Dubé. Ici en Europe, on en est rendu là. Il y a une pénalité automatique quand un joueur lève les bras et se jette sur la glace. Ça devrait être le contraire. Le joueur qui joue la comédie devrait être chassé pour avoir retardé le match.»

Le Canada avait pourtant bien fait dans ce match dominant presque toute la rencontre sauf pour une baisse de régime en deuxième.

«C'est dommage et c'est décevant, a dit Dubé. Nous avons dominé la rencontre à forces égales et c'est décevant de voir que le match se termine ainsi.»

Finalement, c'est Garth Snow, des Nordiques, qui aura permis aux Américains d'obtenir ce match nul. Il a volé un but à Wally Schreiber à la toute fin après une excellente glissade. Il a aussi stoppé un tir de pénalité de Greg Johnson en troisième.

Il a cédé deux fois face à Dwayne Norris, qui pourrait bien se retrouver lui aussi avec les Nordiques la saison prochaine. L'autre but du Canada a été l'oeuvre du grand Peter Nedved sur un autre tir de pénalité en deuxième période.

Patinage de vitesse: 3000 mètres

L'une d'or l'autre de larmes



Lillehammer (AFP) — La Russe Svetlana Bazhanova, 21 ans, a remporté le 3000 m, première épreuve féminine de patinage de vitesse des Jeux de Lillehammer, hier à Hamar, alors que la grande favorite, l'Allemande Gunda Niemann, a été victime d'une chute et disqualifiée.

Double championne olympique des 3000 et 5000 m en 1992 à Albertville, Gunda Niemann est tombée après 500 m de course, lorsque son patin gauche a dérapé sur l'un des petits plots oranges séparant les couloirs dans les virages.

Malgré une protestation de l'équipe allemande, qui estimait que le plot était placé légèrement à l'intérieur du couloir et non sur la ligne, Niemann a été disqualifiée pour avoir quitté son couloir et provoqué la chute de la Japonaise Seiko Hashimoto. Les juges ont confirmé leur décision après avoir revu les images de l'incident à la télévision.

Ironie du sort, Niemann a chuté précisément dans le virage où l'Américain Dan Jansen avait commis une légère faute qui lui avait coûté la médaille d'or du 500 m, lundi. La Russe a profité de la situation grâce à Svetlana Bazhanova, victorieuse en 4 min 17,43, à près de 7 secondes du record du monde de Niemann (4 min 10,80).

Super-géant masculin

Jour de trouble-fête pour Wasmeier

FRANÇOIS THOMAZEAU
REUTER

Kvitfjell — L'Allemand Markus Wasmeier est venu à son tour jouer les trouble-fêtes, hier, sur l'Olympiabakke de Kvitfjell, où il a enlevé le deuxième grand titre de sa carrière dans le super-géant.

Le Bavarois de 30 ans, qui avait surtout collectionné les blessures depuis son titre mondial de géant en 1985, a d'abord gâché l'anniversaire de Tommy Moe. Cinq jours après son sacre en descente, l'Américain a conquis une deuxième médaille le jour de ses 24 ans. Mais pour huit centièmes, il a cette fois dû se contenter de l'argent.

En 1:32,53, Wasmeier a surtout privé les 40 000 spectateurs massés sur les flancs de la piste olympique de la grande fête qu'ils s'approprièrent à faire à leur enfant chéri, Kjetil-André Aamodt, tenant du titre. Médaille d'argent en descente, le Norvégien s'est cette fois paré d'un métal encore plus terne, le bronze, à 40 centièmes du revenant allemand.

«Je n'arrive pas à y croire. C'est merveilleux. J'ai toujours pensé que le super-géant ma meilleure spécialité», a-t-il confié. Il en a en effet remporté six dans sa carrière.

Décevants Canadiens

Les Canadiens ont eu une journée difficile puisque Ralf Socher, de Vancouver, et Edi Podivinsky, d'Edmonton, n'ont même pas terminé l'épreuve. Gary Mullen, de Banff, a finalement été le meilleur Canadien avec une 24^e place en 1:34,84, suivi de Brian Stemmler, 26^e, en 1:34,99.

Markus Wasmeier, qui n'avait plus glané le moindre succès d'envergure depuis deux ans, depuis sa victoire dans la descente de Garmisch en 1992, revient de loin.

Avec son titre inopiné du géant à Bormio et son carnet de santé surchargé, l'Allemand a beaucoup en commun avec l'Américain Diann Roffe, victorieuse mardi dans le super-géant. Sacrée elle aussi championne du monde de géant en 1985, elle a, elle aussi, ressurgi neuf ans plus tard pour mettre fin à des années de disette.

«Quand j'ai vu la course de Roffe, je me suis dit que ça serait drôle que je fasse comme elle», a-t-il avoué.

Cette nouvelle surprise s'est également traduite par de nouvelles désillusions. Ainsi le Luxembourgeois Marc Girardelli a-t-il échoué à 14 centièmes du podium, en quatrième place. Etant donné ses piètres prestations en slalom et en géant cette saison, le quintuple vainqueur de la coupe du monde, âgé de 30 ans comme Wasmeier, ne peut plus guère compter que sur le combiné pour enlever enfin la médaille d'or olympique qui fait défaut à son palmarès.

Derrière encore, la faillite des grandes nations alpines — l'Allemagne mise à part — s'est poursuivie.

Le premier Autrichien, Guenther Mader, est neuvième. Les Suisses ont à nouveau périé. William Bessé et Daniel Mahrer sont sortis, Marco Hangl a pris la 10^e place.

Pour Tommy Moe, en revanche, les Jeux sont presque faits — il ne lui reste que le combiné pour un dernier trophée. Il repartira de Kvitfjell avec deux médailles, et un souvenir éternel: les organisateurs ont donné son nom à une section de la piste, le «Tommy Moe's channel».

Ski de fond: 10 km masculin

Dany Bouchard se sent écoeuré

Le Norvégien Bjorn Dahlie tient le Kazakh Vladimir Smirnov à distance

MICHEL LAJEUNESSE
PRESSE CANADIENNE

Lillehammer — Les longs voyages, la solitude, le manque d'appui, un avenir incertain et ces «fous» de Norvégiens sont en train d'avoir raison de Dany Bouchard.

Le jeune homme originaire de La Tuque est peu connu chez-nous. On l'a vu à la télé brièvement lors des Jeux d'Albertville. Ici, à Lillehammer, on lui a consacré quelques minutes d'antenne. Pourtant, c'est depuis 1984, quand il a accédé à l'équipe nationale chez les juniors, qu'il sue

Le Norvégien Bjorn Dahlie a réussi à tenir le Kazakh Vladimir Smirnov à distance pour remporter, hier, sa seconde médaille des Jeux en s'imposant sur le 10 km style classique de ski de fond. La médaille de bronze a été enlevée par l'Italien Marco Albarello.

sang et eau pendant mille heures par année pour se dépasser, comme le veut l'essence même du sport.

Hier, Bouchard a terminé 49^e du 10 kilomètres-classique au stade de ski Birkebeieren. Il a franchi la distance en 27:09,5 minutes, soit à 2:49,4 minutes de Bjorn Dahlie. La différence est énorme.

«Les performances des meilleurs sont presque surhumaines, dit Bouchard. Depuis cinq ou six ans, le sport a beaucoup changé. Avant, les gars participaient une fois aux Jeux, puis se retiraient. Mais maintenant,

les meilleurs restent. C'est de plus en plus difficile pour nous. Aujourd'hui, il y a 10 gars qui pourraient gagner.

«Au Canada, il y a 30 gars qui s'entraînent sérieusement. Ici, ils ont 20 000, 30 000 skieurs sérieux. Si j'avais dit avant la course que je visais une médaille, on serait parti à rire.»

Bouchard avoue qu'il se sentait un peu triste à son arrivée à Lillehammer. On a bien tenté de l'épauler un peu quand sont arrivés ses parents et son amie. Mais se retrouver seul de son camp, c'est difficile, surtout

quand on est déjà un négligé.

«Je me sentais un peu écoeuré. À Albertville, ce n'était pas pareil. C'était la première fois que j'étais aux Jeux. C'était excitant. Ici, je suis tout seul. Mes parents sont là, bien sûr, mais ce n'est pas pareil. C'est le «fun» aussi d'avoir des amis.»

Bouchard a connu de plus une saison difficile. Ce qui n'a rien pour lui remonter le moral.

«Je ne suis pas satisfait de ma saison et je ne pense pas que c'est ici que tout va changer. Je suis simplement satisfait de l'effort que j'ai fourni aujourd'hui.»

Bouchard participera à une Coupe du monde à Thunder Bay en mars, puis aux championnats canadiens. Puis viendra la grande décision.

Ski de fond: 10 km poursuite dames

Egorova, l'ogresse russe



Lillehammer (AP) — C'est une ogresse russe qui dévore tout et ne laisse aux autres que les miettes: Lioubov Egorova a remporté hier à Lillehammer le 10 km de la poursuite dames en ski de fond. C'est — en toute simplicité — sa huitième médaille en huit courses olympiques.

Elle avait déjà dominé le ski de fond à Albertville il y a deux ans (trois médailles d'or, deux d'argent) et avait déjà gagné deux autres mé-

dailles depuis le début des Jeux de Lillehammer (une or, une argent). Cela fait donc huit médailles, dont cinq d'or: elle égale ainsi le record de médailles d'or olympiques d'hiver de l'Américain Eric Heiden (Lake Placid 1980) et du Finlandais Clas Thunberg (1924-28).

Agée de 28 ans et originaire de Saint-Petersbourg, Lioubov Egorova a dominé deux Italiennes: Manuela Di Centa (qui l'avait battue dans le 15 km libre dimanche) et Stefania Belmondo (qui, après la première manche où elle avait fini 13^e mardi, a fait hier une très belle remontée).

É D I T O R I A L

Les brouillons du Revenu

Gilles Lesage

Le refrain est archiconnu. À court de fonds pour remplir leurs multiples obligations, les gouvernements fouillent dans tous les coins et recoins pour éponger leur soif... insatiable. Taxes et impôts les plus divers doivent être versés avec diligence. La plus grande équité est de rigueur pour que, les coffres étatiques étant comblés annuellement, chacun d'entre nous puisse continuer d'obtenir les services auxquels il a droit. En corollaire, le citoyen qui évite les taxes, le contribuable qui néglige de faire sa part fiscale, doit être rappelé à son devoir impérieux, au besoin sous menace de sanction. C'est une question de justice élémentaire.

Tâche ingrate et délicate que celle du fisc, sous toutes les latitudes. Qu'il y ait des «irritants», c'est inévitable. Il n'y a pas lieu de trop s'en offusquer si, à mesure qu'on les détecte, ces lacunes et anomalies sont corrigées comme il se doit. Que des bavures subsistent, que du zèle intempestif se manifeste chez un percepteur obtus, il faut le déplorer, certes, mais sans généraliser les doléances sur l'ensemble des fonctionnaires, qui font leur pénible devoir du mieux qu'ils peuvent. Ce qui importe, c'est que, de façon générale, la présomption de bonne foi soit maintenue de part et d'autre, et que le respect mutuel soit toujours recherché.

En ce sens, le comité d'étude mis sur pied par le premier ministre Johnson, le mois dernier, pour faire la chasse aux tracasseries et rétablir des relations correctes entre Revenu Québec et les contribuables, était un geste positif, quoique tardif et répétitif. Toutefois, avant même que ne pointe la moindre lueur d'amélioration concrète à cet égard, on vogue de bourde en maladresse. Comme si chaque contribuable était un fraudeur et un escroc, et chaque vérificateur, un policier et un justicier qui traque impitoyablement les fautifs. Tous les torts d'un côté, tous les droits de l'autre. Comme dans un mauvais film de cow-boys, les bons et les méchants en deux clans irréductibles.

LE DEVOIR a récemment mis sur pied cette mentalité persistante, digne du *Far West*, alors même que l'ineffable ministre du Revenu prétend que tout est mis en oeuvre pour adoucir les angles et «humaniser» les relations avec le fisc. Ainsi, les membres du comité formé par M. André Vallerand ont appris avec

ahurissement que les vérificateurs de Revenu Québec sont évalués selon l'importance de leurs razzias dans les goussets des contribuables. Plus ils soutirent de fric, mieux ils sont notés auprès de leurs patrons. Et s'ils dépassent leurs quotas, peut-on présumer, plus vite ils obtiennent des promotions et grimpent dans la hiérarchie bureaucratique, avec salaires à l'avenant.

Il y a de quoi s'insurger devant cette intransigeance systématique, qui heurte les fonctionnaires eux-mêmes. La pression doit être énorme sur eux, aux prises avec des pratiques aussi stupides qu'étroites et mécaniques. Si au moins cette raideur était répartie uniformément. Mais non. Au moment même où le confrère Sylvain Blanchard nous révèle que les vérificateurs zélés doivent générer plus de fric, on apprend du côté d'Ottawa que 20 millionnaires canadiens ont payé moins de 100\$ d'impôts en 1991. L'aberration doit être semblable en ce qui concerne Québec. Sans compter les catégories «réservées» de groupes et communautés qui jouissent d'un statut particulier.

Prié de s'expliquer, le ministère a bafouillé que les règles étaient désuètes, que les directives en litige n'étaient que «brouillons», en voie de révision. Mais le blues du percepteur est bien fondé, et les griefs légitimes des contribuables restent tenaces. Ceux-ci, aux prises avec des anomalies criantes, se laissent aller au désabusement et au cynisme, convaincus que le fameux «réalignement» de l'État se fera à leur détriment. Les «irritants» ont pris une ampleur telle, la frustration est si élevée que, s'il n'agit pas avec urgence pour rétablir l'équilibre et l'équité, le gouvernement sera aux prises avec une rébellion plus grave encore que la contrebande du tabac.

Ce cafouillage doit cesser. Comme les fonctionnaires, les citoyens en ont plein le dos.

Détournement à la CECM

Jean-Robert Sansfaçon

C'est par une faible majorité que le conseil de la CECM vient d'adopter une nouvelle formule de répartition des enseignants entre les écoles du primaire et du secondaire. Non pas des 5334 postes, mais des 604 d'entre eux alloués par Québec pour faire face aux cas d'élèves en difficulté d'apprentissage.

En elle-même, la formule de redistribution choisie n'est pas sans logique. Par le passé, à cause de leur situation géographique, certaines écoles de quartiers défavorisés ont pu bénéficier de ressources plus importantes que d'autres écoles défavorisées situées ailleurs dans la ville. On a donc voulu corriger cela. Mais on a aussi profité de l'occasion pour ajouter des ressources aux très petites écoles primaires dont le nombre d'élèves ne permet pas d'offrir autant de services que les autres, et ce, à même les postes prévus pour les enfants en difficulté.

On a imaginé une formule de répartition qui tienne compte de trois facteurs: le nombre total d'élèves de chaque école, le nombre d'élèves en difficulté d'apprentissage et, finalement, le facteur dit de «défavorisation» économique des élèves. Le résultat se veut objectif, équitable... mais il est déplorable.

À cause du poids démesuré de certains facteurs par rapport à d'autres, on retranche de façon quasi

systématique des enseignants des écoles les plus défavorisées pour les distribuer ailleurs. Des écoles qui n'acceptent qu'une clientèle triée sur le volet, comme l'école des Petits-chanteurs-du-Mont-Royal, celle du Plateau ou même l'École internationale, auront droit à plus d'enseignants, même si elles n'ont pas un seul élève considéré comme étant en difficulté d'apprentissage. À l'opposé, des écoles avec les plus hauts indices de défavorisation auront perdu des dizaines de postes d'ici trois ans. Une situation absurde.

Bien sûr, soulignent les dirigeants de la CECM, les directeurs de secteurs pourront inviter les écoles les plus favorisées à renoncer à une partie de leurs ressources au profit des écoles dans le besoin. Mais pourquoi les directeurs d'école renonceraient-ils à des ressources auxquelles la fameuse formule magique leur donne droit, si on la dit si équitable?

Les dirigeants de la CECM sont-ils donc incapables de comprendre qu'une formule mathématique n'a de valeur que si les résultats obtenus répondent aux objectifs d'un programme?

Selon qu'on l'analyse d'un côté ou de l'autre, la manoeuvre transpire l'incompétence ou la mauvaise foi des élus du Regroupement scolaire confessionnel, le parti majoritaire au conseil.

L E T T R E S

Oisiveté, mère de tous les vices

Quand allons-nous relever le défi humain de l'humanité?

D'après les chiffres disponibles par la presse, il existe aujourd'hui entre 600 et 800 millions de chômeurs et d'assistés sociaux dans le monde, soit plus de trois fois la population des États-Unis, une fois et demie la population de l'Europe, et 14 fois la population de la France. Plus le monde se perfectionne, plus on utilise d'ordinateurs, plus on robotise les différentes industries, moins on a besoin d'employés ou d'ouvriers.

S'il fallait qu'un jour, un milliard de personnes s'auto-suffissent pour diriger et faire fonctionner à elles seules les 220 pays du monde, allons-nous transformer 2,36 milliards d'hommes et de femmes en chômeurs et assistés sociaux, allons-nous leur demander de faire du bénévolat, ou allons-nous alors les utiliser comme main-d'oeuvre à bon marché?

Il est grand temps qu'on réalise que ce n'est que par l'intelligence et la planification qu'on arrivera à instaurer le plein emploi dans le monde, et qu'il faut à tout prix le réaliser.

Car il n'a jamais été aussi vrai que l'oisiveté est la mère de tous les vices.

Manque d'éducation, manque d'emploi et manque de revenu sont les plus grands détracteurs de la société et de l'humanité.

Joseph Sahab
Saint-Laurent, 26 janvier 1994

Kermesse héroïque

Une «étudiante française» répondant au nom de Pierrette Schuhl prétend donner au DEVOIR des leçons de français sous le vain prétexte qu'il aurait parlé d'air de kermesse à l'occasion de la manifestation tenue à Paris pour protester contre la révision à la hussarde de la loi Falloux (LE DEVOIR, 27 janvier 1994). Armée de l'étymologie et de son *Petit Larousse* — *kermesse*, en flamand, signifie messe d'église —, elle s'en donne à cœur joie parce que, prétend-elle, LE DEVOIR a commis une bourde en utilisant ce mot à propos d'une marche organisée pour illustrer et défendre les principes de la laïcité.

Avec Cyrano, on pourrait dire: «Ah! non! c'est un peu court, jeune fille!» En fait, il y a belle lurette que le mot kermesse, s'éloignant de son sens premier et de ses origines régionales et religieuses, s'est mis à désigner, tant au Québec qu'en France et en Navarre, une fête populaire ou une manifestation de joie collective.

Si elle s'était donné la peine de consulter des sources un peu plus coûteuses que *Le Petit Larousse*, notre «étudiante française» aurait appris que, commentant l'inauguration en 1889 de la tour Eiffel et de l'exposition universelle de Paris (événements qui n'eurent rien de particulièrement religieux), Maupassant avait écrit dans l'une de ses chroniques, reprise par la suite dans les toutes premières pages de *La Vie errante*: «Elle (il s'agit de la tour Eiffel) ne fut que le phare d'une kermesse inter-

nationale, selon l'expression consacrée, dont le souvenir me hantera comme un cauchemar, comme la vision réalisée de l'horrible spectacle que peut donner à un homme dégouté la foule humaine qui s'amuse.»

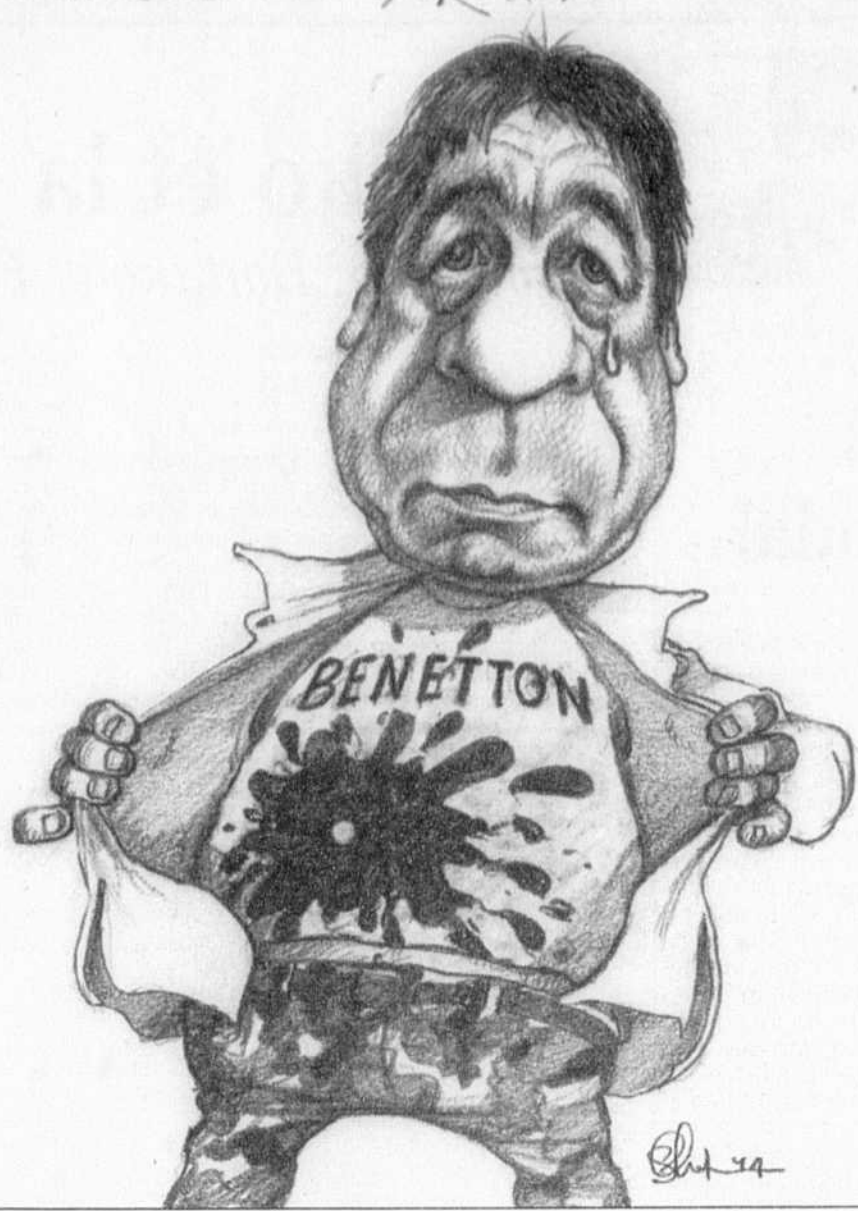
Claude Boucher
Sherbrooke, 30 janvier 1994

Société complexée

Pour l'article intitulé «Vive l'hiver libre» de Roch Côté le samedi 22 janvier 1994: bravo! Enfin, j'en pleure. J'en fais une maladie de toutes ces têtes dégoutées du climat de leur pays. Des citoyens lyrant à cœur de journée. La tendance, me semble-t-il, s'accroît; la classe scolarisée se plaint du langage utilisé par la couche populaire, les gens de tout âge, de toute classe sociale, désirent et rêvent six mois par année à l'ailleurs chaud et pénétrant, les femmes et les hommes grimacent cigarette au bec devant un éventuel cancer. Admirer la France ou les États-Unis et envier la Floride, cela crée une race de petits êtres complexés vivant en suris. Pourtant, la beauté de l'hiver et des paysages des cités... L'exception de vivre dans un espace lumineux... Infâmes sont les animateurs et météorologues de nos stations radiophoniques où ils donnent leurs propres impressions du temps qu'il fera et qui, tout compte fait, ne leur appartient pas.

Triste, leur douleur. Même les enfants annoncent les mêmes complaints que leurs aînés.
Léna Jodoin
Montréal, 4 février 1994

CAMPAGNE DE SALISSAGE PUBLICITÉ



Le poids de Dieu



FULVIO CACCIA

En ce début de Carême et de Ramadan, il convient de se pencher sur la pratique religieuse et le sens qu'elle revêt aujourd'hui, d'autant que les fondamentalismes redonnent tout son poids à la vieille injonction chrétienne «hors de la foi point de salut». Le cinquième anniversaire de la fatwa contre l'écrivain Salman Rushdie nous le rappelle récemment. Ce dernier cas, d'ailleurs, illustre de manière exemplaire le retournement qui s'est effectué dans ce domaine en 15 ans.

Hier encore, la rupture avec la religion natale marquait le premier acte d'indépendance. Qui ne se souvient pas de ce moment crucial où il a décidé de ne plus pratiquer? Ce choix pris dans la solitude de sa chambre, parfois sous l'influence d'écrivains mis à l'index, recoupait le fameux conflit des générations, déterminant dans la culture de ces tumultueuses années 60. Indépendance, révolte contre l'ordre établi et revendication de la liberté s'entremêlaient. Ce foisonnement carnavalesque s'accompagnait inévitablement de la prise en dérision des symboles religieux. La radicalité de cette contestation révélait l'importance de l'emprise idéologique exercée par la religion et notamment dans une société comme le Québec.

Politiquement, cette période a coïncidé avec les luttes de libération nationale, la fin des colonialismes et l'avènement d'une nouvelle classe de dirigeants sensibles aux valeurs laïques qu'exigeait le développement des nouveaux États. Le Québec n'a pas été étranger à ce mouvement qui lui a permis de renouveler le contenu du nationalisme et de le préparer à la prise en main des appareils de l'État. Si ce dernier n'a pas été jusqu'ici pleinement indépendant, ainsi que le souhaitaient ses précurseurs, son contrôle n'a pas moins abouti à une certaine transformation de la société. Ce fut d'ailleurs le cas un peu partout de par le monde.

Il serait néanmoins hasardeux de faire rimer systématiquement décon-fessionnalisation avec modernisation. On connaît le rôle joué par les éléments les plus progressifs du clergé dans ce processus de renouveau. Au Nicaragua, les prêtres de l'Évangile de la Libération contribuent de notable manière à renverser le gouvernement

du dictateur Somoza non sans s'attirer les foudres de la haute hiérarchie de l'Église. Cet affrontement n'est pas nouveau; il oppose de tout temps l'ordre établi chargé de veiller à la pérennité de l'institution avec une partie de son bas clergé en prise directe avec la réalité de leur époque, et donc plus enclin au changement. Ainsi, l'orthodoxie se heurte à l'hétérodoxie, les pharisiens aux prophètes, à cette différence près qu'aujourd'hui, ce sont les adeptes de la tradition qui dominent.

La réaction fondamentaliste se développe dès la fin des années 60 sur le terreau de la sécularisation, naguère ferment du progrès, et dont on sait aujourd'hui les dérives. En Occident, les partis démocrates-chrétiens ont certes réussi à contenir le communisme mais ont échoué lamentablement pour endiguer la corruption, manifestation tangible de l'effondrement du système des valeurs qui avait conduit les chrétiens à accepter les vertus démocratiques, hier encore déconsidérées par le haut clergé. Et pour cause. Cet état démocratique n'est-il pas le fruit maudit de ce siècle des Lumières où s'exerça l'influence maligne des libres penseurs anti-cléricaux? À ce retrait des valeurs s'est ajoutée l'arrogance des classes dirigeantes, fières de leurs prérogatives de nouveaux riches et méprisantes à l'égard d'un peuple fragilisé par la dureté de la crise économique et auquel il restait bien peu d'espoir. Voilà pourquoi d'Alger à New York, des militants islamistes aux évangélistes américains, des loubavitch à Communism et liberté, a émergé la réaction. Comme l'a montré Gilles Kepel, cette nouvelle génération de militants urbains et éduqués poursuit un double objectif: s'emparer par le haut des commandes de l'État, étendre par le bas son influence sur le réseau communautaire. Dans tous les cas de figures, ce double déploiement

visé à miner la laïcité de l'État-nation et à mettre à plat son principe fondateur: la séparation des pouvoirs temporel et spirituel. Cette reconfectionnalisation n'est pas étrangère à l'actuelle montée des nationalismes. L'appartenance religieuse devient ainsi l'alibi commode pour légitimer la guerre ethnique comme on le voit en Bosnie aujourd'hui, et demain peut-être en Algérie ou en Inde.

Ce retour à l'origine du texte s'accompagne d'un verrouillage idéologique généralisé, plus ou moins encouragé par les autorités religieuses. Condition qui aujourd'hui, on l'imagine bien, est peu propice à l'expression de la tolérance, l'une des plus belles manifestations de l'esprit religieux. C'est cette dimension-là qu'a choisie d'explorer Patrick Levy dans un ouvrage étonnant intitulé *Dieu croit-il en Dieu?*, paru récemment chez Albin Michel. Renouant avec la littérature exotique, l'auteur part à la quête de Dieu, en «athée curieux» ou l'étranger est aussi bien «un lieu et une personne», mais aussi soi-même. À cet égard, il confirme bien la définition de l'«exode» qu'en donnait Sogalen. Celui qui «sent toute la saveur du divers» pratique une esthétique du dépaysement qui n'est sans doute pas éloignée de la démarche interculturelle de certains missionnaires.

Dans ce voyage qui durera 10 ans, Levy accumulera en effet, loin des églises, une impressionnante expérience religieuse. Qu'on en juge. «À Belleville, Rabbi Jacob m'initia à l'étude de la Torah... En Inde... j'ai pratiqué différentes méditations... Au Pakistan, Cheik Assam m'ouvrit la porte de l'islam... J'ai travaillé avec Mère Teresa auprès de mourants, m'interrogeant sur le sens du don et de la mort; vers les sources de l'Orénoque, j'ai tâché de côtoyer les esprits Yanomamis...»

Que retient-il de ce pèlerinage sans foi au cœur des grandes religions? Un scepticisme de bon aloi qui lui permet d'instrumentaliser les religions comme méthode de transformation de soi. «Connais-toi toi-même et tu connaîtras l'univers et les dieux.» Telle était l'inscription millénaire du temple de Delphes. De cette discipline sur soi surgit l'évidence «qu'il n'a pas de vérité». Une prise de conscience qui relativise les certitudes des fondamentalistes.

À PROPOS

... de la TPS

Les dispositions législatives en matière de TPS sont récentes et elles ont été considérablement modifiées en 1993; à cause de cela, l'expérience du Ministère en ce qui a trait à leur interprétation et à leur application est limitée. Le fait que le système ne soit pas rodé, conjugué à la décentralisation des services d'interprétation, augmente le risque d'inexactitude et d'incohérence pour les décisions et les interprétations. Pour réduire les risques de décisions inexactes ou incohérentes, le ministère du Revenu national donne une formation à ses agents d'interprétation et a créé une base de données automatisée qui facilite les recherches nécessaires

au traitement des demandes de décision en matière de TPS. Le Ministère a aussi établi un programme officiel d'assurance de la qualité en janvier 1993. Les résultats initiaux du nouveau programme d'assurance de la qualité laissent voir un taux d'erreur général de 10% dans les décisions rendues et les interprétations données entre février et juin 1993. Environ 6% étaient techniquement inexactes et 9% étaient peu claires ou incomplètes. Il faudrait donc améliorer la formation, notamment en accordant plus d'importance à l'interprétation des dispositions législatives.

Vérificateur général du Canada, rapport 1993.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

État du Chiapas

Crimes et châtiments

L'occupation de San Cristobal de las Casas est un défi militairement insensé, un événement médiatique et un piège pour le régime en place

MICHEL TOUSIGNANT

Professeur
Laboratoire de recherche en
écologie humaine et sociale
Université du Québec à Montréal

La descente de groupes armés indigènes sur six villes de l'État du Chiapas le 1er janvier a eu l'effet d'une bombe. L'occupation de San Cristobal de las Casas, haut lieu du tourisme international, est tout à la fois un défi militairement insensé, un *scoop* médiatique et un piège pour le régime en place. Pourquoi ce réveil soudain sous le signe de Zapata? Pourquoi ce grand frisson qui a traversé le pays malgré la mise au pas rapide des combattants?

Soulignons d'abord que le Mexique porte encore de profondes cicatrices de la guerre civile de 1910-1920 qui a renversé le régime de Porfirio Díaz à cause du nombre élevé des victimes et par la cruauté des châtiments dont témoigne un film d'Eisenstein. Mgr Suarez, qui m'avait invité à mener des études psycho-anthropologiques dans le territoire de Venustiano Carranza en 1969, m'a raconté un jour comment son père avait été tué durant ce conflit en étant traîné au sol par des chevaux au galop. Les récits de telles scènes, dont des témoins sont encore vivants, ont certainement inscrit une aversion des soulèvements parmi les générations suivantes. Certains soutiendront également que la dissémination à large échelle d'armes de gros calibre dans la population civile risque de faire dégénérer rapidement une rébellion locale en un conflit incontrôlable.

Pourquoi tant risquer?

L'occupation par l'armée mexicaine d'un territoire au sud de San Cristobal il y a une dizaine d'années donne encore à réfléchir à ceux qui voudraient prendre les armes. Sous prétexte d'escarmouches locales entre paysans, vraisemblablement attisées par des agitateurs de la police, l'armée a occupé une large zone autour de Venustiano Carranza au début des années 80. Ce fut le prétexte d'une démonstration de force pour décourager toute possibilité de débordement du conflit guatémaltèque vers le nord. Et, effectivement, l'armée a tôt fait cette année de faire reculer les rebelles en ne ménageant pas les bombardements de populations civiles et les massacres de prisonniers, des incidents qui ont provoqué le lynchage du ministre de l'Intérieur.

Alors, pourquoi tant risquer dans des attaques suicidaires qui mettent en péril les populations indigènes et métisses? Ce coup de poker survient en fait dans un contexte de répression quotidienne, échelonné sur plusieurs décennies, et qui a laissé peu de familles intactes. Cette répression ne s'opère pas toujours directement par le gouvernement central, mais par des personnages locaux qui reçoivent en contrepartie l'aval tacite du Parti révolutionnaire institutionnel. Les 20 mois passés dans la région de Venustiano Carranza, en territoire tzotzil et tzeltal, m'ont permis d'observer de plus près et à petite échelle certains événements dont la multiplication fonde les doléances des zapatistes modernes.

Un vendredi, au printemps 1971, en fin d'après-midi, un instituteur est assassiné sur le seuil de sa demeure. Il tenait son enfant de deux ans dans ses bras et le meurtrier n'a même pas



Des réfugiés du village mexicain de Momon, dans le Chiapas, regardant passer un convoi militaire, en janvier dernier.

eu l'obligeance d'attendre qu'il le dépose avant de conclure sa mission. Le crime de l'instituteur consistait simplement à avoir prêté son concours à une organisation indigène pour faire valoir ses droits. Je logeais ce soir-là au presbytère local situé à une trentaine de mètres de la maison. Cette mise en garde faisait suite à un autre assassinat, celui d'un leader indigène survenu quelques mois auparavant, et voulait tuer dans l'oeuf toute intention d'entreprendre quelque lutte que ce soit pour défendre des droits collectifs.

L'enquête fut de courte durée, faute de preuves, pendant que toute la communauté soupçonnait l'identité du coupable, présumé homme de main du cacique local. On attribuait d'ailleurs à ce cacique l'origine d'une quarantaine de meurtres, pas tous politiques il est vrai, mais de quoi prouver l'impuissance de la justice et de la police locales. Ce cacique n'était probablement ni meilleur ni pire que les autres de son espèce dans la région. On se rappellera le charnier contenant des centaines de cadavres découvert à Tapachula, plus près de la côte du Pacifique, et rapporté par les dépêches internationales en 1975.

La justice locale le voudrait-elle, elle a peu de recours contre cette violence. Les juges, parfois bien intentionnés, ont toujours à proximité une

famille et des enfants en otage. Il se sentent mal appuyés et impuissants à bien faire leur métier. En cours de procès, des messages des éminences grises viennent leur glisser des billets sur lesquels sont suggérées les décisions à rendre. A l'occasion, pour sauver la face, on procédera à la condamnation d'accusés jouissant de protection. Il ne s'agit que d'une mascarade parce qu'au bout de quelques jours une brèche dans le mur de la prison laissera échapper le condamné avec la bienveillante complicité du directeur. Les juges, dans un tel contexte, sont pris en étau entre la peur des proches des victimes et le pouvoir des grands propriétaires fonciers.

Le Mexique porte encore des cicatrices de la guerre civile de 1910-1920 qui a renversé le régime de Porfirio Díaz.

bonne mire pour se défendre car les balles explosives anéantissent tout ce qui bougeait dans un angle de 30 degrés.

J'étais à l'époque l'un des rares voyageurs à se déplacer sans arme dans la région. J'ai même eu la surprise un jour, en allant à la baignade avec un curé, d'apercevoir un pistolet dans la valise d'où il tirait son maillot.

La délicate mission de Mgr Samuel Ruiz

La patience et l'acharnement pour la défense des droits des indigènes et des pauvres de l'évêque de San Cristobal, Mgr Samuel Ruiz, sont exemplaires dans un univers où les règles du jeu sont constamment renégociées par un pouvoir occulte.

Il tente depuis 30 ans de naviguer dans un univers de violence institutionnalisée, coincé entre ceux qui paient chaque jour de leur sang le droit d'exister et qui possèdent chacun un être cher à venger, et une poignée d'exploiteurs féodaux et capitalistes impatientés par la présence géante de la population indigène.

Le *Globe and Mail* rendait d'ailleurs hommage à ce grand homme en première page de son édition du 10 janvier 1994.

Après reconnu de la non-violence et gage fragile d'une paix future dans cette région, il a été lâché par le nonce apostolique et fut la cible des pires calomnies de la part de responsables gouvernementaux.

Pour l'avoir côtoyé à plusieurs reprises et pour avoir partagé un ami commun, je puis témoigner de son engagement authentique maintes fois mis à l'épreuve.

La position toujours délicate de la politique extérieure canadienne peut sans danger de se compromettre le soutenir inconditionnellement dans sa délicate mission actuelle.

Le nouveau Code civil et la copropriété

PAUL LAMBERT

Architecte

Comme le notait Gilles Lesage dans un éditorial, «le nouveau Code civil reflète les consensus sociaux dans la recherche d'un plus juste équilibre dans les rapports entre les citoyens». Il termine ainsi: «Face à ce "testament" inachevé, qui veut relever le défi de susciter pour de vrai le nouveau contrat social qui s'impose...» Qu'est-ce qui arrive dans le milieu de la copropriété des immeubles? Selon le chapitre 76 des lois de 1969, la première loi touchant la copropriété, l'article 441k stipule: «Chacun des copropriétaires est tenu de contribuer, conformément aux dispositions de la déclaration de copropriété ou à défaut, en proportion de la valeur relative de sa fraction établie dans la déclaration de copropriété, à toutes les charges découlant de la copropriété et de l'exploitation de l'immeuble et spécialement aux charges de la conservation, de l'entretien et de l'administration des parties communes ainsi qu'aux dépenses entraînées par le fonctionnement des services communs.»

Deux formules sont proposées, à savoir ce qui apparaît dans la déclaration ou en proportion de la valeur relative de sa fraction. Dans le premier cas, la contribution pourra être relative à la superficie de chaque fraction et dans le deuxième, selon la valeur relative de chaque fraction. Dans le premier cas, la déclaration peut fixer la même contribution pour un logement de 1000 pieds carrés situé au 2e ou au 8e étage; dans le deuxième cas, la contribution sera fixée selon la valeur relative, ce qui serait 1,1856% au 2e et 1,3176% au 8e. Dans le premier cas, tous les appartements de même dimension paient la même contribution; dans le deuxième, la contribution varie selon la valeur relative. La loi de 1969 attribue le même nombre de voix aux copropriétaires dans les deux cas. Ce qui paraît injuste dans le premier cas, puisque l'article 442d de cette loi stipule: «Chacun des copropriétaires dispose d'un nombre de voix proportionnel à la valeur relative de sa fraction.»

Le nouveau Code civil de 1994 s'exprime clairement à ce sujet à l'article 1064: «Chacun des copropriétaires contribue, en proportion de la valeur relative de sa fraction, aux charges résultant de la copropriété et de l'exploitation de l'immeuble, ainsi qu'au fonds de prévoyance en application constituée en application de l'article 1070.» Et l'article 1090 se lit: «Chaque copropriétaire dispose, à l'assemblée, d'un nombre de voix proportionnel à la valeur relative de sa fraction. Les indivisaires d'une fraction exercent leurs droits dans la proportion de leur quote-part indivise.» Enfin, la justice est rétablie. Vraiment? Au troisième paragraphe de l'article 53 des Dispositions transitoires, le déséquilibre est rétabli.

Lisons: «Est également maintenue, malgré l'article 1064 du nouveau code, la stipulation de la déclaration de copropriété qui fixe la contribution aux charges résultant de la copropriété et de l'exploitation de l'immeuble suivant les dimensions de la partie privative de chaque fraction.» Ainsi, les copropriétaires du 2e ou du 8e versant la même contribution pour un espace identique, ceux du 2e disposent de 125 voix et ceux du 8e de 150 voix. Est-ce là l'équité?

San Cristobal, la ville boomerang

Un autobus de touristes québécois est la cible de coups de feu, mais de qui?

JOËL POMERLEAU

Étudiant en lettres et
communications
Collège Brébeuf

Après avoir passé deux jours à visiter la jolie ville de San Cristobal de las Casas dans l'État du Chiapas au Mexique, nous nous levons vers 8 h dans le but de prendre l'autobus de 9 h 30 en direction de Palenque. Je n'avais pas fait deux pas hors de ma chambre quand le gérant de l'hôtel où nous habitions m'annonça que des guérillas avaient pris San Cristobal, et qu'il était impossible de partir.

Il me dit d'aller chercher du pain, car les autorités ne savaient pas combien de temps cela allait durer. Nous sortons dans la rue en direction de la boulangerie, les gens nous arrêtent et nous disent de retourner à notre hôtel, car selon eux, les rues sont dangereuses.

La population panique, elle ne sait pas à quoi s'attendre. C'est la première fois que les gens vivent une guérilla. On finit par se trouver du pain, grâce à une gentille dame qui nous ouvre son magasin.

De retour à l'hôtel, j'apprends que l'armée doit arriver à 11 h, dans une heure. À l'heure dite, quatre avions se mettent à survoler la ville. Ils tournent en rond, ils font du repérage. Je décide d'aller voir par moi-même dans la place centrale. Je dis à ma compagne de voyage de m'attendre, je ne serai pas parti longtemps. Le propriétaire de l'hôtel m'assure qu'il n'y a aucun danger.

Les guérillas ont tout cassé dans la mairie. Les vitres, les portes, tout est sens dessus dessous. Ils ont même fait sauter un coffre-fort, qu'ils montrent fièrement à toute la foule de curieux. Ils ont vidé une pharmacie et déployé

l'inventaire devant la mairie. Les murs sont tapissés de graffiti classiques de toutes les révolutions: «Nous voulons des terres», «Nous voulons dignité et respect», «Nous voulons de la bonne nourriture». Le plus impressionnant, c'est toute la papiersse de la ville qui git sur le sol. On voit des habitants qui cherchent leurs dossiers. Contrairement aux gens rencontrés précédemment, ceux-ci semblent calmes, certains même applaudissent les déclarations des chefs guérillas.

Les *guéreros* sont des enfants, armés de vieilles carabines de chasse des années 40. Certains fusils n'ont même plus de chargeur tellement ils sont vieux. Certains portent des masques, peut-être ont-ils vu les photos de nos Mohawks? Je m'interroge.

Les *guéreros* sont des enfants, armés de carabines des années 40. Certains portent des masques... Peut-être ont-ils vu les photos de nos Mohawks?

Ils ont plus l'air d'une attraction touristique que de rebelles sanguinaires. Tout le monde prend librement des photos. Les *guéreros* ne sont pas agressifs, certains discutent calmement avec les gens autour d'une bonne cigarette.

A discuter avec les gens, je me suis rendu compte qu'en situation de crise, le roi, c'est la rumeur. Au début, on disait qu'ils contrôlaient l'État du Chiapas au complet, sauf Tuxtla Gutierrez, la capitale. J'ai complètement décroché lorsqu'un Mexicain m'a dit qu'ils détenaient le Palacio de Mexico City. En bout de ligne, ils ont seulement trois villes, si l'on peut appeler ça des villes, soit San Cristobal, Ocosingo et Margarita.

Le lendemain matin, on se lève vers 8 h pour prendre l'autobus de 9 h, vers le Guatemala cette fois. Les gens de l'hôtel nous annoncent joyeusement que les *guéreros* sont partis à 1 h du matin. Nous fermons nos sacs, payons l'hôtelier et partons. Nous manquons notre autobus, et décidons de faire de l'auto-stop. Après

un certain temps, un autobus scolaire jaune s'arrête. Surprise! Des Québécois. Un autobus de hippies partis de Montréal pour le Costa Rica.

Nous roulons une dizaine de minutes lorsque des gens de l'armée nous font signe de reculer. On entend des coups de feu, tout le monde s'étend sur le plancher. L'autobus recule. Plus de peur que de mal. Aucun dommage: ils ne nous ont pas tiré dessus.

Le lendemain matin, Yvan, le chauffeur, se



PHOTO ARCHIVES

rend à la place centrale du Parc des Grutas de San Cristobal pour savoir si la route est enfin libre.

Au son de Jimmy Hendrix

Un officier de l'armée le confirme, le lui garantit même. Saturés de San Cristobal renommée la «ville boomerang», nous nous engageons sur la même route que la veille. Au son de Jimmy Hendrix, nous arrivons à l'endroit où il y avait eu le barrage. Personne. Il reste des débris dans la rue. Seule chose inquiétante: ces deux carcasses de camionnettes, laissées en bordure de la route. On continue quand même à bon train. Passé le deuxième tas de débris, une grenade explose, trois mètres. Tout le monde se couche par terre, les mères couvrent leurs petits. La peur. L'autobus commence à reculer. J'entends la première vitre exploser. Cette fois c'est vrai, nous sommes la cible. C'est comme une cacophonie qui ne veut pas cesser. On panique, on se couvre et se cache le mieux possible. Vicky est touchée... Elle saigne, mais ne sait pas d'où. Yvan, dans une manœuvre digne des meilleures cascades, réussit à reculer l'autobus tout en se penchant pour ne pas être atteint. Soudain, l'autobus tourne et descend. Nous voilà dans le fossé... Non, c'est le chemin du Parc des Grutas. Nous repartons. Les mitraillettes ont fini de crépiter. Nous sommes vivants.

A San Cristobal, nous arrêtons l'autobus. Vicky n'est que légèrement blessée à un doigt. Deux pneus crevés, plusieurs vitres en morceaux et des trous de balles un peu partout, mais personne n'est blessé. L'atmosphère reste tendue — nous nous séparons.

Nous n'avons jamais su qui a tiré. Nous pensons que ce sont les militaires, à cause de la proximité de la base de San Cristobal et de la qualité de leur équipement: certaines balles ont percé des trous gros comme des pièces de 10 cents. Je me demande toujours comment les *guéreros* ont pu résister à l'armée si longtemps.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Pré-court (pages éditoriales); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Faule des Rivières, Marie Laurier, Robert Levesque, Orlé Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Serge Chapleau (correspondant à l'information sportive: Yves d'Avignon, Denise Babin, Rachel Duclos (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), La Documentation: Gilles Paré (directeur), Marion Scott, Serge Laplante (Québec), Rachelle Rochefort (Ottawa), LA DIRECTION ARTISTIQUE: Lucie Lacour, LA PUBLICITÉ: Lucie Panssement (directrice), Jacqueline Avril, Lise Bourgaud, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Johanne Guibaud, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires); Michelle Turgeon (commis); Michèle Bouchard (secrétaire), L'ADMINISTRATION: Henry Riedl (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjointe à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christianne Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Maïmon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES: Guy-Renaud Kirouac (directeur), LA PRODUCTION: Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Sylvain Darcy, Richard Des-Cormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon (coordonnatrice), Christine Vailland, Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (superviseur), Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruellan, LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgie (président), LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Laporte propose à McGill une forme d'intégration du français

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Le président du Conseil de la langue française, Pierre-Étienne Laporte, recommande l'apprentissage des vocabulaires de spécialité du français standard à l'Université McGill. Il estime que l'intégration des étudiants de McGill au marché de travail québécois requiert une meilleure adaptation des facultés de médecine, de science, de génie et d'administration.

Autrement dit, les facultés, qui sont à l'origine de la réputation de McGill comme ghetto anglophone dans la société québécoise, auraient intérêt à doter leurs étudiants des vocabulaires techniques adéquats dans les deux langues. Il n'est pas question, dans l'esprit du président du Conseil, de faire de McGill une université bilingue; les cours restent en anglais, mais la connaissance du français spécialisée en rapport à la profession que les diplômés assumeront dans la société québécoise devrait être assurée par la faculté.

Le président de l'organisme pense que l'institution a fait preuve d'une volonté d'adaptation au fait français depuis 1978; toutefois, le marché du

travail nécessite davantage de communications professionnelles en français de la part des diplômés. Le président du CLF fait remarquer que les universités de langue française assurent souvent des cours de langue de spécialité, avec explication des vocabulaires spécialisés.

Pour lui, il y a aussi possibilité d'accroître «le sentiment de confort linguistique de la part des étudiants francophones à McGill». La possibilité pour les francophones de rédiger leurs examens et mémoires en français doit être généralisée. Pierre-Étienne Laporte recommande en outre aux autorités de McGill de favoriser des années sabbatiques et des stages dans des institutions francophones pour ses professeurs.

Bref, le président du Conseil est favorable à l'extension du fait français à McGill. Il a aussi émis ses commentaires sur le poids relatif des francophones à McGill. Selon lui, les frais de scolarité nettement plus élevés en Ontario et en Colombie-Britannique attirent les étudiants des autres provinces en plus fort nombre à McGill, d'autant plus que cette université est citée comme numéro 1 des universités canadiennes depuis quelques années.

Le doyen de la faculté de droit, Yves-Marie Morissette, souligne qu'il est nécessaire pour les professeurs de son département de corriger les examens et mémoires qui leur sont remis, même s'ils le sont en français. «C'est une question d'éthique, dit-il. En droit, on ne saurait faire corriger les examens des étudiants par un traducteur». Yves-Marie Morissette est au centre d'une procédure de grief à ce sujet présentement.

La faculté de droit de l'Université McGill compte en tout quelque 620 étudiants inscrits, dont 140 en première année. C'est à peu près l'équivalent du nombre des étudiants en droit à l'Université de Toronto, mais la moitié du nombre d'étudiants inscrits à la faculté de droit de l'Université de Montréal ou de l'Université Queen à Toronto. Le doyen de cette faculté estime à 38% les étudiants francophones inscrits au programme de droit civil à McGill. Pour lui, sa faculté est un exemple pour les institutions politiques canadiennes. Les audiences sur l'avenir du français à McGill se terminaient hier après-midi. Les commissaires étudiants rendront leurs recommandations publiques dans la première quinzaine de mars.



Ce tankiste serbe s'apprête à quitter les alentours de Sarajevo. Les forces de l'OTAN vont faire respecter une ceinture de 20 kilomètres, libre d'armements, autour de la ville à partir de dimanche.

SERBES Contrôle

SUITE DE LA PAGE 1

Russie et les Serbes de Bosnie que ces derniers avaient décidé de se plier à l'ultimatum de l'OTAN, qui n'est pas levé malgré l'annonce-surprise d'hier, serait, «une mesure positive».

«Il faudra voir comment cela se traduit sur le terrain», avait-elle dit, reflétant le scepticisme suscité par les multiples promesses non tenues par les Serbes dans le passé.

Mme Myers a assuré que Washington n'avait pas été averti par Moscou de cette annonce, ni de la décision de la Russie d'envoyer à Sarajevo une partie de son contingent de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) stationnée en Croatie.

Les Nations unies ont expliqué pour leur part pour la première fois comment elles comptaient s'y prendre pour assurer le contrôle des armes lourdes. «Le contrôle des armes lourdes sera assuré par une présence armée permanente de la FORPRONU sur cinq ou six sites», a dit le porte-parole Ahmad Fawzi.

Accord ONU-OTAN

Pendant ce temps, les responsables de l'Alliance atlantique, qui menacent de détruire toutes les armes lourdes encore présentes dans un rayon de 20 km autour de la capitale bosniaque après l'expiration de leur ultimatum dimanche à minuit, ont poursuivi les préparatifs en vue d'une éventuelle intervention militaire.

Les Occidentaux se montrent en effet méfiants après les promesses des uns et des autres de retirer leurs pièces d'artillerie. Tout en se disant encouragé par l'engagement des belligérants à poursuivre le désarmement, l'amiral américain Mike Boorda, commandant des forces de l'OTAN en Europe du Sud, a déclaré dans la journée: «Il nous faut des actes et pas seulement des promesses».

L'hypothèse d'une opération militaire a encore pris de la consistance après que le commandant suprême de l'OTAN en Europe, le général américain George Joulwan, et le représentant spécial de l'ONU, le Japonais Yashushi Akashi, eurent réussi à faire taire leurs divergences lors d'une rencontre à Zagreb.

Le général Joulwan a annoncé un accord entre

l'OTAN et les Nations unies sur une définition du «contrôle» de l'artillerie lourde serbe sur les hauteurs surplombant Sarajevo.

Pour montrer aux Serbes leur détermination, les ministres de la Défense et les chefs d'état-major de cinq pays occidentaux — Grande-Bretagne, France, Pays-Bas, Italie et États-Unis — ont décidé de se réunir dimanche sur la base italienne d'Aviano, à quelques heures de l'expiration de l'ultimatum de l'OTAN.

Le président Bill Clinton a déclaré pour sa part qu'en lançant son ultimatum l'Alliance atlantique avait adressé un «message clair» aux Serbes et ainsi créé un climat favorable pour parvenir à un accord de paix.

«Je pense maintenant que nous avons envoyé un message clair aux Serbes. Je pense que tout le monde tiendra bon. Nous avons une vraie chance non seulement de protéger Sarajevo, mais de conclure un accord de paix qui soit juste», a-t-il dit.

Si l'OTAN se montre plus ferme que jamais, le commandant des forces de l'ONU en Bosnie, le général Michael Rose, a dit pour sa part avoir bon espoir que les Serbes et les Musulmans se plient aux demandes occidentales avant dimanche minuit.

Il a déclaré qu'il était «rassuré» par la situation. Il a toutefois assuré que ses hommes utiliseraient la force pour contraindre des combattants voulant récupérer leurs armes lourdes.

Conscients de la volonté de l'Alliance atlantique d'en finir avec des mois d'atmosphère tendue, les Russes ont lancé une vaste offensive diplomatique pour empêcher une action contre les Serbes, avec lesquels ils partagent des traditions historiques.

Après avoir remis une lettre de Boris Eltsine à Radovan Karadzic, Vitali Tchourkine a annoncé que 400 soldats russes actuellement déployés en Croatie seraient envoyés bientôt à Sarajevo. Moscou s'est prévalu d'un triomphe après avoir obtenu des Serbes qu'ils acceptent ses propositions de paix.

Renversant les rôles, le ministère des Affaires étrangères a demandé, dans un communiqué, aux Occidentaux d'user «de l'influence nécessaire» pour forcer le gouvernement bosniaque, contrôlé par les Musulmans, à accepter la démilitarisation.

BANANE Depuis les années 50

SUITE DE LA PAGE 1

fique, la banane verte qui est jaune. Jaune, en somme comme toutes les bananes, mais verte parce qu'on pourra la cultiver sans pesticides parce qu'elle résiste, actuellement du moins, à toutes les souches connues de champignons et insectes destructeurs de bananiers.

C'est d'ailleurs ce qui a fait dire le plus sérieusement du monde à Daniel Green, de la Société pour vaincre la pollution, en cravate et habit de toile modèle Rio 1992, que «ce n'est pas une banane, mais une alternative à un désastre écologique qui se prépare dans les pays en voie de développement».

La réalisation de cet hybride, dont le nom de code est la FHIA-01, a été rendu possible grâce à un financement, public, il faut l'avouer, du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), un organisme fédéral qui a investi 1,3 millions dans l'affaire.

L'histoire de la Goldfinger débute dans les années 50 alors que les consommateurs des pays producteurs et importateurs se délectaient de la Gros Michel, aujourd'hui disparue, après avoir été décimée dans une guerre bactériologique impliquant la Souche 1 de la maladie de Panama. Une telle histoire avait besoin d'une multinationale.

De fait, la United Fruit, aujourd'hui la United Brand, avait prévu le coup et préparé une riposte secrète en préparant un hybride, la Cavendish, qui a d'ailleurs permis de reconstituer les plantations des trois continents. Résistante au début, la merveille de l'époque s'est avérée vulnérable à la maladie de Sigatoka, un fungus qui cause le flétrissement des feuilles du bananier, et à la souche 4 de la maladie de Panama. Cette nouvelle «peste noire» du monde végétal infecte les feuilles des bananiers, diminue la longévité des fruits (ce qui coûte cher aux exportateurs) et réduit la productivité des plants.

Or 90% des bananes cultivées dans le monde sont mangées dans le pays producteur, ce qui en fait un aliment de base indispensable. Le reste, soit 10% ou 70 millions de tonnes, est exporté, apportant un répit économique à plusieurs petits pays, où les multinationales sont implantées.

Dans certains, comme au Costa Rica, les arrosages systématiques de pesticides ont engendré des générations d'enfants difformes, de travailleurs atrophiés, in-

toxiqués et malades au point d'en mourir.

Cette guerre chimique, lancée par les multinationales contre les fungus destructeurs, s'avère évidemment hors de portée économique pour les petits planteurs, qui ravitaillent les populations locales. En plusieurs endroits de l'Amérique latine ou centrale, d'Afrique et d'Asie, on abandonne donc cette culture, faute de pouvoir la soutenir.

Ce fut toute une aventure scientifique que la mise au point de la Goldfinger avec les fonds du CRDI, qui correspondent à environ 60% du coût total du projet.

La United Fruit avait prévu que la Cavendish pourrait subir les affres de nouvelles souches du terrible fungus, ce qui s'est bel et bien produit quand la souche 1 de la maladie de Panama a entrepris de résister aux fongicides au point de produire trois générations de mutants.

Comme les bananes ne produisent que très peu de graines — ce qui les rend fort attrayantes à manger d'ailleurs — le centre de recherche hondurien a dû peler et écraser 20 000 régimes de bananes par année pendant plus de 15 ans pour obtenir des plants de chacun des 800 sortes à sa disposition. Les plants, aussitôt en fleur, ont été pollinisés à la main pour obtenir les croisements désirés.

C'est en 1977 que la banane verte de couleur jaune a commencé à voir le jour avec la création d'un hybride capable de résister à un insecte qu'on ne pouvait tuer jusque-là qu'avec des pesticides. Il devait s'avérer aussi capable de tenir tête à la souche 4 de la maladie de Panama.

On l'a donc croisé avec un clone femelle de la variété brésilienne «Prata naine», qui lui a donné un goût de pomme, aussi fatal, foi de journaliste qui y a goûté hier, que tout ce que le James Bond de Goldfinger a dû séduire pour s'en sortir vivant.

Ceux qui pensaient que les polars environnementaux ne donnent que des histoires sans lendemain devront se raviser. La Goldfinger, comme tout film à succès, aura une suite si les consommateurs en redemandent aux sociétés Cole, Chiquita, et consorts. Cette banane, qui ne s'oxyde pas même dévoilée au grand jour, a en effet un rejeton en vue, la FHIA-03, qui résiste au Moko, une autre maladie bactérienne et qui peut pousser dans des sols ingrats où on n'a jamais vu l'ombre d'une banane dans un arbre. Une histoire à suivre, en somme.

Permis refusé à un marchand d'armes

LE DEVOIR

La police s'est opposée fermement mardi à ce que le fils d'un marchand d'armes obtienne le permis de commerce résilié au nom de son père. Gerald Morin avait plaidé coupable voici dix jours à l'accusation d'avoir vendu illégalement des armes.

Le policier chargé des enquêteurs de la SQ à Joliette, Marcel Labrie, est venu témoigner sur les transactions douteuses menées autour de ce commerce ayant pignon sur rue à Joliette. La police a trouvé des armes qui avaient été déclarées volées dans un camion chez un client du commerce, un dénommé Tremblay, notamment des pistolets AR-15 et une mitrailleuse.

Un autre policier a expliqué le fait que ce commerçant

avait déjà une douzaine d'antécédents judiciaires pour méfaits ainsi que des mises en probation. À la suite des interrogatoires de la police, une de ces armes fut trouvée chez un motard, une arme utilisée dans une tentative de meurtre.

Parmi le lot de 40 armes déclarées volées par le commerçant, plusieurs furent acheminées chez des motards de Québec et de Montréal. Un autre enquêteur de la Sûreté du Québec, Denis Sansregret, a fait part qu'une arme à autorisation restreinte, un Ruger 44, a été vendue récemment à un client malgré la révocation du permis attaché au dit commerce.

L'avocat du fils Morin, Me Ferland, fait toutefois valoir que son client ne doit pas être pénalisé pour la faute d'un autre. À l'inverse, le procureur de la couronne souligne que le commerce d'armes garderait la même adresse, le même numéro de téléphone et le même personnel. Me Jean-François Tessier soutient qu'il n'est pas dans l'intérêt de la sécurité du public d'émettre un tel permis à Dominique Morin. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un droit mais d'un privilège, et qu'une grande responsabilité est liée au commerce des armes à feu. Le potentiel d'abus doit être éliminé. Le juge Valmont Beaulieu a pris la cause en délibéré et prononcera son jugement le 7 mars.

CECM Vive opposition

SUITE DE LA PAGE 1

et femme ayant atteint l'âge de contracter un mariage, et ce, sans aucune discrimination, mais il ajoute que «la valeur institutionnelle du mariage doit être soutenue par les pouvoirs publics; la situation des couples non mariés ne doit pas être placée sur le même plan que le mariage dûment contracté».

L'Article 3 précise que les époux ont le «droit inaliénable de fonder une famille (...) dans une juste hiérarchie des valeurs et en accord avec l'ordre moral objectif qui exclut le recours à la contraception, la stérilisation et l'avortement».

Le même article précise plus loin (alinéa b) que «dans les relations internationales, l'aide économique accordée pour le développement des peuples ne doit pas être conditionnée par l'acceptation de programmes de contraception, de stérilisation ou d'avortement».

L'Article 4 condamne spécifiquement l'avortement.

L'Article 6 ajoute que «le divorce porte atteinte à l'institution même du mariage et de la famille», mais il précise aussi que «le système de la famille élargie, là où il existe, doit être tenu en estime et être aidé à mieux remplir son rôle traditionnel de solidarité et d'assistance mutuelle».

L'Article 10 plaide en faveur d'une rémunération au travail suffisante, soit par un salaire adapté, soit par des mesures sociales comme les allocations familiales, mais cette rémunération «doit être telle que la mère de famille ne soit pas obligée de travailler hors du foyer, au détriment de la vie familiale, en particulier de l'éducation des enfants».

«Inacceptable et rétrograde!», lance la commissaire du quartier 4 Constance Leduc, du MEMO. Nous voulions bien célébrer l'Année de la famille, mais cet amendement est une insulte aux parents. En leur distribuant cette Charte, la CECM suggère que cette vision de la famille est la seule à laquelle il faut se référer. C'est un recul majeur pour une commission scolaire qui se veut pluraliste et ouverte sur le monde».

D'autant plus que le Bureau québécois de l'Année internationale de la famille n'a justement pas voulu définir de façon stricte la notion de famille, et qu'il plaide pour une ouverture aux différents modèles familiaux.

Mme Leduc ajoute que le MEMO dénoncera la distribution de cette Charte et proposera aux comités de parents de retourner le document au conseil exécutif de la CECM.

Encore des pneus en feu

Sherbrooke (PC) — Sept mois à peine après la destruction complète par les flammes de l'usine de la firme Animat-Caoutchouc, à Saint-Elie-d'Orford, en Estrie, un incendie a de nouveau éclaté vers 10h30 hier matin, cette fois dans la réserve de plus de 20 000 mètres cubes de pneus déchiquetés. Faute de source d'eau à proximité, les pompiers ont été forcés d'installer une conduite sur une distance de plus d'un kilomètre entre la route 220 et les installations de la compagnie, ce qui a retardé d'autant la lutte contre l'élément destructeur.

Munis d'appareils respiratoires,

les pompiers ont d'abord utilisé de la mousse. À l'aide d'un camion-échelle, ils ont par la suite arrosé le brasier du haut des airs. Ils ont également fait appel à deux pelles mécaniques pour creuser une tranchée entre le matériel enflammé et la réserve encore intacte.

Ce nouvel incendie a fait monter d'un cran l'exaspération des résidents du secteur.

Présent sur les lieux, le conseiller du quartier, Serge Audet, a indiqué que la compagnie Caoutchouc avait mis fin à ses opérations de déchiquetage de pneus à l'extérieur il y a une

semaine à peine, à la suite d'un avis expédié par la municipalité de Saint-Elie. Il a confirmé que la compagnie avait entrepris des démarches pour transférer ses opérations à Montréal.

Si les pompiers ont réussi à contrôler les flammes vers 12h30, ils n'ont regagné leur caserne que vers 18h.

Une équipe du ministère de l'Environnement du Québec a fait ériger une digue de neige afin de contenir les eaux usées. Un porte-parole a confié que les risques de contamination de la nappe phréatique étaient minimes en raison de la faible chaleur dégagée par le brasier.

C'est beau la vie

DONNEZ!

La Société canadienne de la Croix-Rouge

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
À 7H30 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355